

**À quoi les difficultés d'intégration familiale des
enfants primo-arrivant se rapportent-elles ?**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE I. CADRE THEORIQUE

- I. L'intégration des enfants immigrés en France
 - I.1. La situation actuelle
 - I.2. Entre rejet et assimilation
 - I.3. Le regard des autres : les problèmes d'ordre psychosocial
- II. Le regroupement familial
 - II.1. Comment s'opère le regroupement familial en France ?
 - II.2. Les retrouvailles avec la mère : la prise de repère est une étape importante
 - II.3. L'insertion sociale : l'école comme plateforme idéale
 - II.3.1. L'enseignement du français
 - II.3.2. Se positionner face à une nouvelle culture
- III. Les difficultés familiales rencontrées par les enfants primo-arrivants

III.1. Trouver sa place dans la société et la sphère familiale

III.2. Le manque de repères et le sentiment de rejet de la culture maternelle

III.2.1. Le changement d'école répété

III.2.2. Les difficultés scolaires

III.3. L'apport d'une aide extérieure telle que l'Aide Educative

PARTIE II. CADRE EMPIRIQUE

I. Méthodologie

II. Présentation des résultats

III. Discussion

PRECONISATIONS

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Liste des annexes

INTRODUCTION

Au XIX^e siècle lors de l'apparition de la première vague migratoire, puis au XX^e siècle, la France était considérée comme l'un des pays qui accueillent le plus grand nombre d'immigrés venant de différents Etats¹. Mais au fil du temps, dû au problème récurrent qui se base sur l'intégration et l'assimilation des immigrants, le nombre de personnes qui décident de s'installer en France en quittant leur pays d'origine diminue progressivement. Ainsi, pour

¹ Gilles Pison, Le nombre et la part des immigrants dans la population: comparaisons internationales, Population & Société Numéro 412, Novembre 2010, p. 3

favoriser l'intégration des immigrants et des enfants d'immigrés, des législations ont été mises en place pour leur donner un accompagnement tout au long de leur séjour, leur faire savoir les objectifs de la migration et les termes du contrat à respecter afin de gagner une place en tant que nouveau citoyen sur le sol français. Ces méthodes ont été conçues, car l'intégration et l'assimilation ne sont pas aussi simples : de nouvelles cultures, de nouveaux emplois et une nouvelle vie afin de recommencer à zéro. Les débats et les questionnements sont toujours nombreux à ce sujet, car même si le gouvernement français déploie des efforts sur le plan social, il reste des aspects non résolus liés aux nouveaux arrivants et aux enfants des immigrants. Pour ces derniers, les questions qui reviennent le plus souvent concernent l'acculturation, l'acceptation, la scolarisation et l'intégration familiale.

Pour certains parents et sous différentes conditions qui seront évaluées dans la recherche qui a été effectuée, ils viennent sur le sol français en laissant derrière eux leurs enfants dans leur pays natal. Ils adoptent cette décision pour trouver plus facilement du travail avec moins de charges au début. Par la suite, quand les immigrants résident sur le sol français depuis plus de 18 mois, ils ont la possibilité de faire venir leurs femmes et leurs enfants en toute sérénité. Mais après ces longs mois de séparation, comment vont être les retrouvailles familiales ? Les enfants comprendront-ils pourquoi ils ont été abandonnés plusieurs mois sans une figure paternelle ou maternelle ? Est-ce qu'ils vont être bien accueillis et se sentir comme chez eux en France ? Telles sont les questions qui se posent pour l'intégration familiale des enfants primo-arrivants.

Par contre, jusqu'à présent, ces questions restent inexploitées, car rares sont les personnes qui se sont focalisées sur ce sujet. Pourtant, c'est un sujet d'étude très passionnant. Dans ce mémoire, j'ai dès lors choisi d'approfondir ce thème. Nous allons nous concentrer sur les difficultés et les problèmes rencontrés par les enfants primo-arrivants dans leur processus d'intégration au sein même de leur famille. Un choix particulier qui apporte matière à réflexion et qui peut faire naître de nouveaux regards avec de nouvelles opinions qui aideront tout à chacun à mieux cerner l'intégration des immigrants. Une envie de voir le monde autrement, d'accorder une nouvelle chance comme ils le pensaient en quittant leur patrimoine.

Ces idées sont apparues tout au long de mon stage. Travaillant dans un service social scolaire au sein d'un lycée, plusieurs lycéens sont confrontés aux mêmes problématiques. Arrivés en France dans le cadre du regroupement familial, les enfants immigrants ont tous des relations conflictuelles avec leurs parents. Mal-être, incompréhension et parfois colère sont les

sentiments qui les traversent face à leur intégration familiale. Ces problèmes familiaux ont bien évidemment des répercussions lors de leur parcours scolaire et peuvent changer leur façon de voir la vie au quotidien et peuvent même amener parfois à des actes irréfléchis comme la violence ou des mauvaises fréquentations. Le fil rouge de mon mémoire sera donc le sujet suivant : à quoi les difficultés d'intégration familiale des enfants primo-arrivant se rapportent-elles ?

Ce mémoire sera divisé en 2 grandes parties pour faciliter notre recherche : Dans un premier temps il y aura la partie théorique qui dévoile trois grandes thématiques qui nous mèneront aux réponses nécessaires pour l'intégration des enfants issues d'immigration :

- L'intégration : en France, la politique d'intégration des « *étrangers est centrée sur les ressortissants des pays tiers à l'Union européenne et à la Confédération suisse présents sur le territoire national désireux de s'y installer durablement ou définitivement.* »² L'Etat français offre leur aide à ces personnes durant tout leur parcours d'intégration, depuis leur arrivée jusqu'à leur phase de stabilisation. Cela peut donc durer jusqu'à 10 ans.
- Le regroupement familial en France « *s'adresse à l'étranger qui séjourne régulièrement en France depuis au moins 18 mois et souhaite faire venir son époux et ses enfants. Certains étrangers ne sont toutefois pas soumis à cette procédure, en raison de leur nationalité ou de leur statut.* »³
- Les difficultés familiales rencontrées par les enfants primo-arrivants correspondent à l'incompréhension, aux tensions interfamiliales, causées par un fossé (familial et culturel) et à l'éloignement.

Ces sujets me questionnent au quotidien dans mon travail. Ainsi, ma réflexion a déjà été développée au fur et à mesure de mes rencontres professionnelles et de mes lectures. Parmi les multiples questions que je me suis posées, voici les principales d'entre elles :

- Pourquoi ces jeunes n'arrivent-ils pas à trouver leur place dans leur famille ?
- Est-ce la séparation, le fossé créé entre les membres de la famille ou les difficultés liées à l'adolescence qui engendrent ces difficultés familiales ?

² Accueil et accompagnement, <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement>

³ Regroupement familial, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>

- Ont-ils du mal à s'adapter à leur nouveau mode de vie ?
- Parents et enfants, se considèrent-ils comme des étrangers ?
- Dans quelles mesures une séparation depuis plusieurs années entre les parents immigrés arrivés en France et leurs enfants qui les rejoignent est-elle à l'origine des conflits ?
- Pourquoi le jeune ne trouve-t-il pas sa place dans la famille ?
- Qu'est-ce qui amène les familles à solliciter une aide extérieure, telle que l'AED ?

Ainsi dans cette première partie de notre travail, notre but sera de donner des réponses favorables à ces questions afin de dénouer les problèmes liés à l'intégration des enfants immigrés. Dans la deuxième grande partie, nous allons entamer la partie empirique. Celle-ci se compose de la présentation de la méthodologie que nous avons adoptée, de la présentation et l'analyse des résultats obtenus, et enfin, de la discussion.

PARTIE I : CADRE THEORIQUE

I. L'intégration des enfants immigrés en France

Dans le sens propre du terme, s'intégrer veut dire se mêler aux gens, utiliser les moyens nécessaires pour s'adapter à de nouvelles pratiques, situations ou environnements. Le processus d'intégration est fréquemment visible dans n'importe quel contexte que ce soit pour l'intégration de nouveaux groupes, de nouvelles villes, de nouvelles écoles, etc. Nous allons nous intéresser aux définitions du terme « intégration » dans le domaine de la sociologie. A ce propos, d'après le Rapport du Haut Comité à l'intégration (1993), l'intégration consiste à *« susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière-pensée que*

*subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. »*⁴

Les immigrés, avec leur différence de culture, de langue, de statut et surtout d'origine, éprouvent souvent des difficultés à s'intégrer dans leur nouvel environnement. L'intégration, pour un immigré, signifie, « *créer de nouveaux liens sociaux et appréhender une nouvelle culture souvent différente de la sienne* »⁵ En effet, selon Dominique SCHNAPPER (2008), la notion d'intégration désigne « *les processus par lesquels les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes.* »⁶

Pour les immigrants, l'intégration signifie devoir s'adapter aux dispositifs mis en place dans le pays d'accueil, les suivre et vivre en fonction de ses conditions que ce soit contraignant ou non. À dire vrai, il est difficile d'y parvenir, car chacun a des pratiques culturelles, sociales, des comportements qui diffère des autres. Même s'ils ne sont pas toujours d'accord avec les règles en vigueur, pour réussir l'intégration, les immigrés doivent appliquer les règles, les cultures et s'imprégner de la langue du pays d'accueil, mais surtout l'apprendre et l'assimiler. « *L'intégration exprime davantage une dynamique d'échange, dans laquelle chacun accepte de se constituer partie d'un tout où l'adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, et le respect de ce qui fait l'unité et l'intégrité de la communauté n'interdisent pas le maintien des différences.* »⁷

Nacira GUEBIF SOUILIMAS (2003) soutient le fait que l'intégration constitue un enjeu de survie sociale pour un individu. Il s'agirait donc d'une étape obligatoire. Pour cet auteur, ce processus engage l'immigré envers lui-même et ne peut se faire que par lui-même. Selon lui, « *il s'agit pour l'individu d'instaurer un juste équilibre entre ses désirs et d'éventuelles contraintes, entre son rôle et son statut, entre héritage et invention, entre transmission et reproduction, enfin entre son autonomie par rapport à son nouveau groupe et*

⁴ Haut Conseil à l'intégration, L'intégration à la française, 1993

⁵ Cindy DUBOIS, L'intégration des enfants du voyage et des primo-arrivants, 2006, p. 4, https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06_0402005M.pdf

⁶ Dominique SCHNAPPER, INTÉGRATION NATIONALE ET INTÉGRATION DES MIGRANTS : UN ENJEU EUROPÉEN, 2008, <http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf>

⁷ La documentation française. Immigrés, assimilation, intégration, insertion : quelques définitions. 22/07/2011. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/immigration/definition.shtml>

*l'appartenance à celui-ci : appartenance à un nouveau groupe, à une nouvelle langue »*⁸ De ce fait, pour que l'intégration ait une chance de réussir, l'immigré doit faire les efforts nécessaires pour comprendre les changements, les acquérir et avancer vers les autres afin d'appartenir à des groupes.

Nous allons présenter divers contextes concernant l'intégration des enfants immigrés. Tout d'abord, nous allons évaluer la situation actuelle en France en ce qui concerne l'intégration de ces enfants, ensuite nous allons voir les sentiments de l'enfant primo-arrivant face au changement et pour finir nous allons étudier les problèmes d'ordre psychosocial des enfants immigrés.

I.1. La situation actuelle

Les questions d'immigration, d'intégration, d'adaptation, d'acceptation au changement, d'identification aux valeurs françaises, de rejet de la population d'accueil, représentent encore à ce jour des enjeux importants pour nos sociétés. Selon une étude menée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), « *la France intègre avec difficulté ses populations d'immigrés.* »⁹ En effet, en 2012, cet organisme publie pour la première fois une enquête de très grande envergure afin d'avoir une vision comparative sur la situation des étrangers installés dans les 34 pays membres. « *Avec 110 millions d'immigrés, soit 9% de la population, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. L'étude publiée montre qu'en France, les étrangers sont les premières victimes de la pauvreté avec 21,1 % contre 17,3 % en moyenne pour les immigrés de l'OCDE.* »¹⁰ Une situation qui ne s'améliore guère pour les enfants issus de l'immigration. Ces derniers ont été

⁸ Cindy DUBOIS, L'intégration des enfants du voyage et des primo-arrivants, 2006, p. 5, https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06_0402005M.pdf

⁹ RFI, La difficile intégration des populations immigrées en France, 04/12/2012, <http://www.rfi.fr/france/20121204-difficile-integration-populations-immigrees-france-ocde-chomage-cnrs>

¹⁰ RFI, La difficile intégration des populations immigrées en France, 04/12/2012. Chiffres selon l'OCDE: OCDE (2012), Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012, Éditions OCDE, <http://www.rfi.fr/france/20121204-difficile-integration-populations-immigrees-france-ocde-chomage-cnrs>

certes scolarisés, vu que c'est régi par la législation¹¹, cependant, une grande partie d'entre eux n'est pas allée très loin dans son cursus scolaire.

Ce contexte est le résultat d'un échec d'intégration en relation à des problématiques non résolues dont :

- **La discrimination** : bien que les Français veulent que les étrangers se sentent comme chez eux, il y a des privilèges qui ne sont pas offerts à tous et les immigrés y font souvent face. Une situation de discrimination est facilement ressentie par un enfant, cela peut l'affecter profondément et handicaper son quotidien. Cette situation est bien reconnue, notamment celle liée à l'origine ou à la couleur de peau. Il faut rappeler que c'est la première cause d'échec d'une intégration sociale. En 2012, selon l'INSEE, d'après son étude intitulée *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, « 38% des descendants d'immigrés sont diplômés du supérieur, contre 33% pour leurs parents ». Malgré cela, ces diplômés ne sont pas mieux lotis. Ces derniers accèdent difficilement aux emplois les plus qualifiés.
- **Le racisme** : actuellement avec les mouvements de lutte contre le racisme, les sentiments et les fonds de pensée des Français ont changé. Le racisme est un adjectif fort qui date de longtemps et qui existe toujours de nos jours, mais sous une forme moins flagrante qu'auparavant. Dans le sens propre du terme, le racisme peut provoquer diverses contraintes qui parfois peuvent aller au-delà des regards de travers dans la rue, un sentiment de dégoût, il peut engendrer une violence incontrôlable qui peut causer du tort à un enfant innocent. Et une étude de l'INED et de l'INSEE souligne, par ailleurs, que les enfants d'immigrés sont généralement plus touchés par le racisme que leurs parents.
- **La peur d'être rejeté et de ne pas avoir sa place dans la société pour les immigrés** : ce sont les sentiments constants qui hantent les pensées d'un enfant immigré et que nous allons approfondir dans l'étape suivante de ce travail.

¹¹ EXTRAITS de la circulaire N° 2002-101 du 25 avril 2002 : « Les enfants des parents non sédentaires sont soumis à l'obligation scolaire entre six et seize ans. Ils ont droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement dans le respect des mêmes règles d'assiduité notamment ... C'est la résidence sur le territoire d'une commune qui détermine l'établissement scolaire d'accueil ».

Source : C. n° 2002-101 du 25-4-2002, SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE ET DE FAMILLES NON SÉDENTAIRES, <http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201120C.htm>

- **L'acculturation** : Les adolescents ont besoin de se forger une identité acceptée par la société pour assurer une transition saine vers l'âge adulte. Cette tâche est particulièrement difficile pour les enfants et les jeunes immigrants qui grandissent dans un environnement social où leur culture d'origine et la culture d'accueil sont bien différentes en matière de modèles d'identité saine et acceptable. Les adolescents immigrants ont entre autres besoin de se doter de compétences biculturelles et de faire preuve de souplesse pour se construire une identité forte et équilibrée et pour fonctionner de façon efficace dans leur monde.

Ainsi, si nous évaluons la situation actuelle de la France en ce qui concerne l'intégration des enfants issues de l'immigration, nous constatons que c'est encore un sujet sur lequel il faut beaucoup plus se pencher afin de mettre en place des dispositifs spécifiques pour accueillir cette population, pour faciliter une interaction avec la société. Les lacunes concernant cette thématique peuvent être comblées par des interventions des institutions gouvernementales. Ces interventions devraient concerner les quatre secteurs stratégiques suivants : l'éducation, les ressources financières et économiques, les soins de santé et le travail de proximité lié à la langue. Ces axes contribuent à garantir que les familles immigrantes disposent des ressources qui leur sont indispensables pour réussir. Bien évidemment, nous n'écarterons pas le fait qu'il y a eu de réelles évolutions sur le territoire français même juste vis-à-vis des regards et de la manière de percevoir les immigrants. Cependant, ils ne suffisent pas encore pour optimiser les conditions de l'intégration. Les enfants ont beaucoup plus de chances de s'intégrer rapidement dans la société s'ils font des efforts étant donné qu'ils sont en contact constant avec les autres à l'école, dans les groupes de jeux, etc.

I.2. Entre rejet et assimilation

Les termes *assimilation*, *insertion* et *intégration* sont souvent confondus. Aussi, la définition de ces notions varie selon les disciplines : histoire, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, anthropologie, économie. Il nous paraît essentiel de nous attarder sur

le sens que nous allons retenir de chacune de ces notions dans ce travail afin de savoir les différencier. *« L'intégration suppose une connaissance de soi, de ses origines, et c'est cette connaissance qui permet une intégration réfléchie, assumée et donc réussie. La connaissance permet aussi de se détourner des travestissements de la culture d'origine. Le retour à une identité sans recherche de connaissance peut se traduire par la seule adoption de signes extérieurs d'appartenance, par un rigorisme suppléant la compréhension »*¹². Une intégration réussie est associée à la participation active dans la société, accompagnée d'une interaction culturelle. D'ailleurs, selon Danvers (2003), l'intégration est un processus social qui *« consiste à prendre place parmi les autres, à interagir avec eux et s'exprime par la reconnaissance de la place que le sujet occupe au sein de l'ensemble social et de l'utilité qu'il y remplit »*¹³. Lorsqu'on parle d'insertion, il est plus question d'accès à l'emploi, au logement, ou encore aux services publics. Par contre l'assimilation nécessite la motivation de l'immigré afin d'acquérir les informations essentiels à prendre en compte pour gagner sa place dans la société française. Cependant, il est remarqué que parfois, lors de son intégration, l'enfant devient absorbé par la société d'accueil et les spécificités culturelles de son pays d'origine se font oubliées.

Assimiler signifie acquérir et comprendre. L'assimilation dans son sens commun est l'art de la compréhension. Dans le domaine lié à notre étude, l'assimilation se définit comme le processus par lequel un groupe d'individus en nombre minoritaire (les immigrants) subit une transformation culturelle en se fondant dans un groupe social en nombre majoritaire (la société d'accueil). Cette transformation implique une disparition progressive de ses traits culturels propres ou une renonciation de la culture du pays d'origine. Milton Gordon (1964) dans son œuvre *Assimilation in American Life*, a identifié sept (7) dimensions¹⁴ ou stades avec lesquels on peut mesurer le processus de l'assimilation des immigrants. Il s'agit de :

- L'assimilation culturelle, dit acculturation : lorsqu'un immigré fini par adopter la langue, la religion ainsi que d'autres caractéristiques culturelles de la société d'accueil. Dans ce contexte, il abandonne alors sa propre culture. Elle est l'opposée de l'intégration culturelle, un cas où l'immigré et ses descendants conservent au moins

¹² COUR DES COMPTES. L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration. Rapport public particulier, novembre 2004, p. 335, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000576/0001.pdf>

¹³ Danvers F., 500 mots-clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, Septentrion Presses Universitaires, 2003, p. 330

¹⁴ Micheline Labelle, LES DIMENSIONS D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS, DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES ET DES GROUPES RACISÉS AU QUÉBEC, p. 10, 31 août 2007, <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-9-labelle-micheline.pdf>

une partie de la culture de sa terre natale, dès lors qu'elle est compatible avec celle de la terre d'accueil.

- L'assimilation structurelle : qui n'est autre que la mise en place progressive d'interaction au niveau des réseaux informels et formels et des institutions de la société d'accueil. Durant ce stade, l'immigré commence à participer activement à la vie sociale (se faire des amis, vie associative, accès à l'emploi, etc...).
- l'assimilation maritale ou matrimoniale, qui fait suite à l'exogamie des groupes. Ce stade est caractérisé par un nombre élevé de mariages mixtes ou mariages inter-ethniques.
- l'assimilation identitaire : elle se pose lorsque les immigrants ou leurs enfants développent un sentiment d'appartenance à la population de la société d'accueil et modifient leur identité en conséquence.
- l'assimilation favorisée par l'absence de préjugés. Dans ce cas de figure, les primo-arrivants perçoivent des attitudes réceptives de la part de la société d'accueil.
- l'assimilation grâce aux comportements réceptifs de la société d'accueil : survient lorsque les immigrants ne font plus l'objet de pratiques discriminatoires;
- l'assimilation civique : lorsqu'il n'y a pas de conflits politiques, conflits de valeurs ou de pouvoir entre majorités et minorités. Dans ce contexte, les immigrants participent, s'engagent dans les affaires publiques et acquièrent la citoyenneté

Lorsqu'ils arrivent en France, les enfants immigrés découvrent une culture différente à laquelle ils doivent s'adapter. Par nécessité, ils apprennent à respecter les mœurs et coutumes, les modes de vie, les normes appliquées au niveau du pays d'accueil. Dans ce contexte, ils oublient peu à peu les cultures de leur racine. Il s'agit d'un phénomène connu appelé « rejet de la culture du pays d'origine ». Si la signification du mot « intégration » et « assimilation » sont confondues à tort, nous soulignons que « assimilation » est synonyme de réussite à se fondre dans la masse pour l'immigré, mais en payant un prix fort qui est le fait de renier sa propre identité. Tandis que le mot « intégration » a un sens très positif à la fois pour la société d'accueil et pour l'immigré. En effet, comme vu plus haut, l'intégration implique que l'immigré réussit à participer à la vie active dans la société d'accueil et considère une interaction culturelle, c'est-à-dire qu'il respecte la culture de la terre d'accueil sans renier sa propre identité culturelle.

Le rejet que nous évoquons dans ce mémoire est le résultat de l'acculturation. Ce dernier implique le fait de s'imprégner de la culture française même si elle est à l'opposé de

celle du pays d'origine et de délaisser la culture natale. Le rejet est plus conséquent, car on ne parle pas juste du fait que l'enfant immigré abandonne une partie de sa culture d'origine, mais qu'il a totalement enfoui en lui ses origines et a tendance à oublier son départ. Selon Bernadette Henry (1985), *« l'assimilation est la forme la plus poussée de l'acculturation. Cette « démission culturelle » se produit lorsque l'adhésion au système culturel d'accueil implique l'abandon ou le rejet des origines propres. »*¹⁵

Pour réussir son intégration, l'enfant ne doit pas mettre de côté ses origines, mais plutôt utiliser cela pour avancer et se faire accepter dans la société. En effet, l'intégration requiert l'alliance et le juste équilibre entre la terre d'accueil et la terre mère pour unifier les 2 cultures. Mais si cette étape est importante, elle est aussi la plus laborieuse, car il est difficile de fusionner 2 cultures et surtout 2 cultures qui se contredisent.

Considérons aussi le fait que les enfants primo-arrivants peuvent être confrontés à des situations de rejet par discrimination ou racisme au niveau de la société d'accueil. Cela peut se manifester à l'école ou encore lors de la recherche d'emploi pour les jeunes immigrés. Selon Emmanuel Jovelin (2011), *« pour beaucoup d'individus, non seulement le système auquel ils croient les exclut, mais ceux qui y participent ne laissent pas la place à leurs semblables de se constituer en sujets. »*¹⁶ Cette exclusion engendre des impacts sur l'individu concerné qui se remet en cause par rapport à sa capacité à trouver sa place dans la société ou se faire accepter. La discrimination génère de nombreuses conséquences sur les personnes touchées et surtout au niveau de leur santé mentale : sentiment de honte, découragement, peur d'échouer à nouveau, perte de l'estime de soi, stigmatisation, autodiscrimination, autocensure, etc.,... Toujours selon Emmanuel Jovelin (2011), *« la conséquence d'une telle situation est qu'il y a des jeunes qui sont parfois dans la négation de la culture de leurs parents ou qui francisent leurs nom ou prénom, imaginant ainsi une meilleure chance d'insertion professionnelle. Ces jeunes fragilisés se réfugient dans la honte, ressentent systématiquement la discrimination et font parfois le mauvais choix de ne plus rien faire par peur d'échouer encore. »*¹⁷ Il arrive donc que des jeunes pleins d'ambitions, déterminés à sortir de la misère, se trouvent obligés à rester dans une même situation que leurs parents faute de moyens

¹⁵ Bernadette Henry, Les enfants d'immigrés italiens en Belgique francophone - Seconde génération et comportement linguistique, CABAY LOUVAIN-LA-NEUVE, 1985

¹⁶ Emmanuel Jovelin, « Les jeunes issus de l'immigration confrontés à la discrimination », Hommes et migrations, 1292 | 2011, 104-113

¹⁷ Ibidem

accordés par la société d'accueil. Ce contexte conduit même certains jeunes étudiants à arrêter leur cursus scolaire, car ils ne ressentent pas l'égalité des chances à cause de la discrimination.

I.3. Le Regard des autres : les problèmes d'ordre psychosocial

Le regard, les yeux sont la source de toutes les actions qui sont faites quand elles s'allient avec le cerveau et le cœur. Souvent d'un simple regard, nous pouvons percevoir ce que pense un individu, comprendre ce qu'il ressent : de la tristesse ou de la joie, il peut dévoiler ce que nous n'osons pas dire à haute voix, être un signe de détresse, etc. Au quotidien, le regard des autres peut nous faire douter ou nous empêcher d'avancer de peur d'être critiqué ou par peur qu'ils n'aient pas la même vision que la nôtre. Le regard des autres peut être très intimidant pour une personne, car un regard assez menaçant ou rabaissant peut être blessant, voire même traumatisant. Au contraire, un regard de confiance, de tendresse peut avoir des effets très positifs : augmentation de l'estime de soi et encouragement. Dans la vie sociale, le regard tient une place importante. Pour Patrick Charaudeau (2005), « *La construction identitaire passe nécessairement par le regard de l'autre, car nous avons du mal à nous voir nous-même et avons besoin d'un regard extérieur.* »¹⁸

Au niveau de l'immigration des enfants primo-arrivants, le regard compte énormément, car d'un simple geste malintentionné ou d'un regard de travers, l'enfant peut être affecté et aura des troubles d'ordre psychosocial. Le mot *Psychosocial* est, selon le dictionnaire Petit Robert, « *un terme qui décrit chez une personne, son développement psychologique et son interaction dans un environnement social* »¹⁹ Pour aider l'individu dans leurs développements, il y a des appuis ou aides psychosociaux. Il s'agit de dispositifs mis en place pour venir en aide aux personnes victimes de catastrophes ou d'évènements troublants, dans le but de soulager leurs blessures morales. Ces dispositifs, pour être efficaces devront véhiculer un regard positif et encourageant par la protection et la reconnaissance par exemple. Selon Serge Paugam, « *La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres.* »²⁰

¹⁸ Patrick Charaudeau, "L'identité culturelle entre soi et l'autre", Actes du colloque de Louvain-la-Neuve en 2005, <http://www.patrick-charaudeau.com/L-identite-culturelle-entre-soi-et.html>

¹⁹ Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française, Paris, 1998, p.240

²⁰ Serge Paugam, Citoyenneté et démocratie providentielle. Mélange en l'honneur de Dominique Schnapper. Revue européenne des sciences sociales, Tome XLIV, 2006 - n°135, p. 15

Au cours d'une intégration, il peut y avoir de sérieux problèmes d'ordre psychosocial chez l'enfant immigré, des problèmes qui peuvent être causés par le regard d'autrui. Pour un enfant immigré qui essaie par tous les moyens de combattre ses peurs et d'appartenir à un rang dans la société, son entourage doit être encourageant. Ainsi, un regard négatif de l'environnement externe, inspirant rejet, haine, dégoût envers un immigré, peut provoquer pour celui-ci un risque psychosocial élevé allant jusqu'à la dépression et le mal-être qui peuvent influencer sur son avenir et sa capacité de vouloir être sociable. Ces risques sont caractérisés par de multitudes de situations dangereuses ainsi que des diverses graves conséquences pour le concerné. En effet, la notion de « risques psychosociaux » considère toutes les situations de mal-être et de souffrance qui apparaissent sous diverses formes dont le stress, violences physiques et verbales, conduites addictives, etc...

Ces problèmes sont souvent constatés chez les enfants primo-arrivants qui peuvent manquer d'estime envers sa personne et de ce fait, se détruisent en se droguant ou en ayant recours à d'autres moyens comme la mutilation. Dans le cas général, les sensations qui envahissent les enfants de voyages sont incompréhension et le mal-être, notamment lorsqu'ils sont mal jugés par leur entourage. Ils sont piétinés à cause de leur différence et seuls face à leurs angoisses. Des tensions qui remontent à la surface et qui peuvent causer d'énormes dégâts chez l'enfant. Ce dernier peut devenir paranoïaque et violent, il aura une envie de vouloir détruire les personnes qui l'ont rabaissé pour se sentir supérieures. Il sera également poussé vers de mauvaises résolutions et fréquentations qui lui seront fatales dans son avenir.

Bien évidemment, ce ne sont pas tous les enfants qui agissent ainsi et nous pouvons le dire, c'est le début qui est le plus difficile. Mais selon les études approuvées par les chercheurs dans le domaine de l'immigration, rares sont les enfants qui n'ont pas de problème psychologique au cours de leur intégration : un sentiment de mal-être, d'anxiété, d'insatisfaction que ce soit vis-à-vis de son nouvel environnement et même au-delà, car cette frustration peut se transmettre au niveau familial. Ceci est bien normal, car les enfants sont facilement touchés quand il y a des situations ou des remarques désobligeantes.

Dans cette première partie, j'ai mis en avant les problèmes principaux de l'intégration des enfants immigrés quand ils sont sur leur nouveau territoire. Il y a effectivement des situations qui n'ont pas été citées, mais qui ne sont pas pour autant moindres. Ceci étant dit, nous avons juste concentré nos recherches sur les parties essentielles de l'intégration et pour continuer, nous allons étudier le regroupement familial dans la partie suivante.

II. Le regroupement familial

Le regroupement familial se définit comme étant la procédure qui permet à un étranger régulièrement installé en France d'être rejoint, sous réserve de remplir certaines conditions, par les membres de sa famille proche (son conjoint majeur et ses enfants mineurs) et de mener une vie familiale en France. Comme le souligne Odile Roy, « *le regroupement familial est la condition du respect des droits fondamentaux de la personne, dans le contexte des migrations internationales.* »²¹ Ainsi, différentes démarches doivent être accomplies dans le but d'obtenir l'accord du préfet. Ces formalités peuvent aboutir à l'obtention d'un titre de séjour en faveur du ou des bénéficiaires. Cette procédure s'applique à un étranger qui séjourne depuis plus de 18 mois en France et qui est régulier devant le gouvernement français. Cependant, ce ne sont pas tous les étrangers qui peuvent y avoir accès, car il y a certains immigrants qui n'y ont pas droit à cause de leur origine et de certaines conditions spécifiques. En effet, telles que définies par les autorités publiques, « *Le regroupement familial s'adresse à l'étranger qui séjourne régulièrement en France depuis au moins 18 mois et souhaite faire venir son époux et ses enfants. Certains étrangers ne sont toutefois pas soumis à cette procédure, en raison de leur nationalité ou de leur statut.* »²² Cela permettrait aux immigrants de mener une vie familiale normale sur le territoire Français, ce qui contribuerait également pour eux à faciliter leur intégration.

La procédure de regroupement familial ne s'applique pas aux ascendants c'est-à-dire aux parents, grands-parents et arrière-grands-parents de l'immigré. Ces derniers ne viennent en France qu'en tant que visiteur et doivent disposer de ressources suffisantes pour leur séjour. En outre, les personnes incluses dans la liste ci-après peuvent résider en France sans pour autant passer par une procédure de regroupement familial, tel que la législation française le stipule²³ :

²¹ Roy O., *Réflexions sur le pluralisme familial*, PU de Paris Ouest, Paris, 2012, p. 168

²² Regroupement familial, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>

²³ Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), *Le regroupement familial concerne-t-il toutes les familles étrangères ?* 15 octobre 2014, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11168>

- Les membres de famille d'un Français, dont « *époux d'un Français, parent d'un enfant français mineur vivant en France, enfant de moins de 21 ans ou à charge d'un Français, parents, grands-parents ou beaux-parents à charge d'un Français* »
- Les citoyens de l'Espace économique européen et suisse.
- Les membres de famille de réfugiés, d'apatrides ou de bénéficiaires de la protection subsidiaire, sous certaines conditions.
- Famille de bénéficiaire du statut de résident de longue durée-UE dans un autre pays européen qui l'accompagne depuis l'Europe en France.
- Famille d'étranger hautement qualifié tel un cadre dirigeant qui bénéficie de la procédure appelée : « famille accompagnante » y compris les personnes titulaires d'une carte « scientifique-chercheur », « salarié en mission », « carte bleue européenne » ou « compétences et talents ».

Ainsi, dans cette partie, nous allons voir les conditions et les critères pour avoir accès au regroupement familial en France, en nous basant sur les démarches à suivre afin que les immigrants puissent faire venir leurs proches. Ensuite, nous allons évaluer l'ambiance familiale après des longues années de séparation : mère et enfant seront-ils aussi complices que dans leur pays d'origine ? Comprendront-ils pourquoi ils ont quitté leur pays d'origine ? Nous allons apporter des réponses à ces questions. Et pour finir, nous allons étudier l'insertion sociale des enfants dans leur nouvel environnement.

II.1. Comment s'opère le regroupement familial en France

Afin de pouvoir formuler une demande au titre du regroupement familial et espérer faire venir sa famille, le demandeur doit réunir plusieurs conditions imposées par le gouvernement français qu'il ne faut pas négliger dans le but d'avoir une réponse au plus vite. La demande doit être présentée auprès de la préfecture du département du lieu de résidence préparé pour accueillir la famille immigrée. Cependant, dans certains départements, c'est la délégation territoriale compétente de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) qui prend en charge la réception des demandes.

- **Durée de séjour en France** : le demandeur doit avoir séjourné en France de manière régulière et d'une durée supérieure ou égale à 18 mois.

- **Ressources** : le demandeur doit également disposer de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille dans l'hypothèse où celle-ci s'installerait en France. Ici, le gouvernement évalue la possibilité du demandeur en ce qui concerne les besoins futurs de sa famille et se base sur l'emploi du demandeur. Le montant des ressources est apprécié en fonction des conditions prévues à l'article R411-4 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- **Logement** : le demandeur doit disposer d'un logement considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même région géographique. La superficie de celui-ci est appréciée en fonction des critères définis au sein de l'article R411-5 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- **Vie familiale et polygamie** : le demandeur doit se conformer aux principes essentiels qui, conformément aux lois de la République, régissent la vie familiale en France. Ces principes recouvrent notamment le respect de la monogamie.

Telles sont les conditions pour les immigrants qui souhaitent faire une demande pour le regroupement familial. En ce qui concerne les démarches que le demandeur doit entreprendre tout au long de sa requête, il doit s'adresser personnellement à la préfecture du département du lieu de résidence prévu pour l'accueil de sa famille. Cependant, dans certains départements la réception des demandes est confiée aux services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Lorsque son dossier est complet, il lui est immédiatement remis une attestation de dépôt de dossier. Une copie du dossier est ensuite transmise au maire de la commune de résidence de l'étranger ou au maire de la commune où l'étranger envisage de s'établir. Le maire examine les pièces du dossier et vérifie que les conditions de ressources et de logement (avec éventuellement une visite d'agents administratifs sur les lieux) sont réunies.

À la demande du préfet, le maire peut également émettre son avis sur le respect par le demandeur des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. Le maire émet un avis motivé sur cette demande une fois l'instruction du dossier terminé et transmet celui-ci à l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Ce dernier vérifie à son tour que les conditions de ressources et de logement sont bien réunies et peut éventuellement procéder à un complément d'instruction. Une fois ces démarches effectuées, le dossier est finalement transmis au préfet. À l'issue de cette procédure, le préfet statue sur la demande dans un délai de six mois à compter du dépôt du dossier complet. Il est à noter que l'absence de réponse dans ce délai équivaut à un rejet.

Sa décision est alors notifiée au requérant. Lorsque le préfet accepte la demande, les membres de la famille de l'intéressé peuvent se voir octroyer un titre de séjour moyennant l'accomplissement de démarches ultérieures. En revanche, lorsque la décision du préfet se traduit par un refus, celui-ci doit nécessairement être motivé. Le requérant a alors la possibilité d'exercer un recours à son encontre. Ou bien par la suite refaire une nouvelle demande en apportant par contre des améliorations sur son dossier et surtout au niveau des ressources.

Ainsi pour avoir un accord en ce qui concerne le regroupement familial, le demandeur et sa famille doivent remplir les conditions susmentionnées. Mais la décision des préfets peut se traduire par un refus et dans ce cas, le demandeur ne doit pas baisser le bras. Les procédures pour le regroupement familial peuvent être compliquées et difficiles, notamment pour les immigrés qui ne maîtrisent pas forcément la langue française, et les personnes très peu scolarisées, voire même illettrées. Comme difficulté, nous citons également une longue attente avant réception d'une réponse par rapport à la demande. En effet, selon un rapport²⁴ publié en novembre 2014 par le CERE et le bureau de la croix rouge européenne, les procédures administratives pour un regroupement familial sont excessives, ce qui empêche les familles immigrées de se réunir entre elles durant un long moment d'attente. Ce constat concerne les pays européens, dont la France. Le rapport en question confirme le fait que le regroupement familial est la clé du bien-être et de l'intégration des personnes qui ont dû quitter leur pays d'origine. D'ailleurs, dans le même rapport, Leon Prop, directeur du bureau de la Croix-Rouge évoque le fait que, les « *actuelles procédures de regroupement familial dans l'UE ont tendance à conduire à davantage d'isolement et séparation des familles* ». Il ajoute que ces procédures sont longues et coûteuses, et constituent « *un fardeau pour les familles qui vivent déjà dans une situation précaire.* »

Le regroupement familial constitue un motif parmi d'autres dans le cadre de l'immigration dite « familiale ». Cette dernière est une raison dominante dans la délivrance de titres de séjour. Selon les chiffres statistiques²⁵ de l'INSEE, sur un total de 214 156 titres délivrés en 2013, 100 178 concerne l'immigration familiale, dont 24 136 en raison d'un regroupement familial. La part d'immigration familiale est la plus importante comparée à la part de chacun des autres motifs tels que : l'immigration économique, étudiante, ou encore

²⁴ European Council on Refugees and Exiles (ECRE), RED CROSS EU OFFICE, Excessive red tape prevents refugees from reuniting with their families, Brussels, 27 November 2014

²⁵ Premiers titres de séjour délivrés et motifs en 2014,
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=TITSEJ

humanitaire. Pourtant, depuis 2003, des textes législatifs ont fait leur apparition afin de mieux réguler, d'une manière plus stricte le flux migratoire. Selon les initiateurs, l'objectif est aussi de créer de meilleures conditions pour la réussite de l'intégration des immigrés. Le regroupement familial est concerné par ces projets de loi, notamment celui du 20 novembre 2003 et du 24 juillet 2006. Les particularités de cette loi du 24 juillet 2006, par rapport aux conditions²⁶ du regroupement familial sont d'ailleurs :

- Modification de la durée de séjour nécessaire pour une demande de regroupement familial : passée de 12 à 18 mois.
- Le demandeur devra désormais disposer de ressources égales au SMIC, à l'exclusion de toute prestation sociale.
- Modification par rapport aux conditions de logement : la superficie exigée varie désormais en fonction de critères géographiques et de la taille de la famille.
- Il est exigé au demandeur de se conformer aux principes essentiels qui, conformément aux lois de la République, régissent la vie familiale normale en France.

Depuis l'adoption de ces textes législatifs, le nombre de bénéficiaires du regroupement familial a connu une forte baisse selon les chiffres reconnus par le gouvernement : « 27.267 bénéficiaires en 2002, 22.978 en 2005 et 18.140 en 2006 »²⁷ Ainsi, le regroupement familial est un droit progressivement restreint sur le territoire français.

II.2. Les retrouvailles avec la mère : la prise de repère est une étape importante

Les parents ont une responsabilité décisive à l'égard de leur enfant. Ils ont le devoir de trouver le meilleur pour leurs enfants que ce soit au niveau de la sécurité, la scolarité, la vie au quotidien. Les parents font signe d'autorité aux yeux de leurs enfants. La décision de partir et de rejoindre un nouveau pays est une décision qui n'est sans doute pas facile, mais que les parents prennent en vue d'offrir une chance à leurs enfants, une chance d'avoir une existence meilleure, de trouver un emploi digne de leur connaissance, de s'établir avec une stabilité, en un mot, une enfance mieux que ce qu'ils ont vécu. Cette décision est prise par les parents et souvent sans le

²⁶ Projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, <http://www.senat.fr/rap/106-470/106-4706.html>

²⁷ *Ibidem*

consentement des enfants qui eux le voient d'un autre œil. Pour un enfant, quitter ses habitudes est une situation effrayante, voire traumatisante. Ils ne voient pas en leur départ : une nouvelle vie mais plutôt un défi qui ne sera pas facile à remporter.

Une mère est une personne importante au sein d'une famille, car c'est celle qui a porté le fruit de l'union entre un homme et une femme, celle qui a donné la vie aux enfants et celle qui sacrifierait même sa vie pour le bien-être de ses enfants. C'est une personne bienveillante qui s'occupe de sa famille en entier, qui se fait beaucoup de soucis pour le bien et la sécurité de sa famille. Les parents détiennent l'autorité parentale qui est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Il appartient aux parents de protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, d'assurer son éducation, de permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Il s'agit pour les parents de permettre à l'enfant de construire sa propre identité et de devenir autonome afin de trouver sa place dans la société.

Mais est-ce que l'enfant voit la vie de la même façon que ses parents, plus précisément sa mère ? Est-ce qu'ils ont conscience des sacrifices que leur mère fait pour leur assurer un avenir meilleur ? Mère et enfant seront-ils toujours aussi complices dans leur nouvelle demeure ? Telles sont les questions que nous essayerons de dénouer en ce qui concerne la relation familiale des migrants.

Un père, en cas général est celui qui se préoccupe de la situation financière familiale. Ainsi pour assurer l'épanouissement de sa famille, il s'acharne au travail et n'a pas toujours le temps de discuter ou de passer un moment et de parler des problèmes que peut rencontrer l'enfant au cours de son intégration. Une mère par contre, se soucie effectivement de la situation financière comme son mari mais en plus de cela, prend à cœur l'intégration de ses enfants : elle aimerait que ses enfants soient bien accueillis, qu'ils aient des ami(e)s et qu'ils se sentent bien dans leur peau. Souvent quand les enfants débarquent sur le sol français, ils ne s'entendent plus très bien avec leur mère. Cela est causé par des difficultés liées à une perte de repères culturels ou encore l'écart d'acculturation se creusant entre les générations avec le temps. En effet, l'enfant s'imprègne plus rapidement de la culture du pays d'accueil, contrairement aux parents et surtout à la mère, souvent au foyer n'a pas assez de contact avec l'extérieur pour découvrir et comprendre la nouvelle langue, culture, le savoir-vivre et les valeurs dans le pays d'accueil. Surtout la mère, car le père ayant une vie sociale au travail, en contact avec des locaux connaît déjà la culture du pays d'accueil. De plus, l'enfant, parfois n'a pas eu assez de temps pour connaître et apprécier sa culture d'origine, s'en détache facilement. Ce contexte crée une distance qui se développe progressivement parents et enfants, notamment entre mère et enfants. Les deux parties vivent de

plus en plus dans des mondes culturels différents. Se sentant incompris, les enfants s'orientent vers l'isolement et parfois deviennent violents. Ainsi, de moins en moins de familles restent soudées lorsqu'ils sont réunis dans le pays d'accueil. Les écarts d'acculturation constituent une source de fossés entre parents et enfants, ils compliquent la communication et la compréhension mutuelle entre les membres d'une famille d'immigrés. D'un côté, les enfants primo-arrivants pour la plupart, arrivent à maîtriser assez rapidement la langue du pays d'accueil. D'un autre côté, les parents immigrés gardent leur langue maternelle comme première langue, même plusieurs années après leur installation en France. Ils veulent également rester fidèles à leur culture d'origine. Les enfants perdent leurs repères et se retrouvent entre la nouvelle culture qu'ils ont assimilée et leurs parents qui veulent garder la culture d'origine. La communication peut ne pas passer entre des personnes sous le même toit, mais qui adoptent des cultures contradictoires.

Les immigrés, au départ, lorsqu'ils quittent leur pays d'origine, aspiraient à y revenir un jour. De ce fait, ils laissent femmes et enfants au pays avec cet espoir de retour. En effet, il fut un temps où les circonstances permettaient à l'homme venu travailler en France, de retourner de temps en temps au pays pour voir sa famille : *« les hommes rentraient et séjournaient régulièrement au village : les uns pour se marier, les autres pour passer du temps auprès de leur(s) femme(s) et de leur(s) enfant(s). »*²⁸ Pour ces personnes, tant qu'ils le peuvent, le retour au pays est synonyme de soulagement, d'apaisement, ils évoquent généralement *« le bien-être de se retrouver parmi les siens, mais également la difficulté de ne pas vivre au quotidien avec sa famille, de ne pas voir grandir ses enfants qui ne les reconnaissent pas toujours lorsqu'ils reviennent. »*²⁹ Pour certains, les retrouvailles sont également caractérisées par des situations de tensions notamment à cause d'un *« décalage grandissant entre eux et ceux du village »*. Ils se trouvent désormais confrontés aux conflits familiaux et sociaux vécu auparavant à distance lorsqu'ils étaient en France.

Au fil des années, cette possibilité de retour devenait de plus en plus compliquée avec le durcissement des lois sur l'immigration. Les hommes venus pour travailler en France étaient alors contraints de rester plus longtemps dans ce pays d'accueil. Les familles, dans le cadre du regroupement familial, pouvaient les rejoindre pour vivre définitivement en France. Aussi, il n'est plus seulement question d'homme immigrant à la recherche de travail dans l'hexagone, il y a également des femmes. Ces dernières ayant époux et enfants dans le pays d'origine, lors de la rencontre grâce au regroupement familial, vivent avec leur famille une situation assez

²⁸ Élodie Razy, « De quelques « retours soninké » aux différents âges de la vie », Journal des anthropologues [En ligne], 106-107, 2006, mis en ligne le 17 novembre 2010, consulté le 14 avril 2016. URL : <http://jda.revues.org/1211>

²⁹ *Ibidem*

problématique, caractérisée par l'écart entre la culture acquise par la femme sur le territoire français et la culture traditionnelle qui fut adoptée par la famille dans le pays d'origine. Dans ce contexte, certains sentiments peuvent naître : *« Ces conjoints hommes, actifs dans leur pays qui espéraient trouver assez vite en France un travail et se retrouvent de longues semaines à la maison à attendre le retour du travail de leur épouse. Ils ne peuvent plus jouer le rôle dévolu de l'homme selon leur modèle familial. Le sentiment de dépendance économique vis-à-vis de la femme est vécu par certains comme inacceptable. »*³⁰

D'un autre côté, les femmes qui suivent leurs époux dans le pays d'accueil, peuvent se sentir dépaycé, surtout dans un cadre de vie différent de ce qu'elle a connu dans sa terre d'origine. Selon Catherine PREVOST, *« C'est d'autant plus difficile si elles passent d'un environnement rural au pays à un environnement urbain en France. Habituees à travailler dans les champs avec les autres femmes du village, elles se sentent isolées d'autant que les contacts entre voisins sont plus lents à établir en France. Ces femmes voient soudainement leur espace social réduit. »*³¹

Nous pouvons donc constater que la relation familiale des immigrés devient dans certains cas chaotique, car le monde qui les entoure est différent et leur fond de pensée a changé pour s'y adapter. Une adaptation selon un rythme différent entre les générations. Dans le paragraphe suivant, nous allons nous pencher sur l'insertion sociale des enfants immigrés en nous basant sur la scolarité.

II.3. L'insertion sociale : l'école comme plateforme idéale

L'insertion sociale n'est autre que l'intégration sociale, et pour un enfant quand nous parlons d'intégration sociale, l'environnement principal est l'école. Ce dernier constitue pour les enfants primo-arrivants un endroit où les enseignants leur apprennent la culture et les instruisent sur les valeurs françaises, un endroit où ils sont en communication constante avec la nouvelle terre d'accueil et sa population, un endroit où ils pourront faire partie de différents groupes, un moyen qui favoriserait leur adaptation en se mélangeant aux autres. Ainsi, il s'agit d'une plateforme idéale pour eux dans leur but de s'intégrer dans la société française. *« La scolarisation fonctionnera toujours comme un trait d'emprunt à une autre culture, la culture des sédentaires, la culture de l'écrit. Autant de paramètres que l'École doit prendre en*

³⁰ Catherine PREVOST, Le temps des retrouvailles, http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/6_76_3.pdf

³¹ *Ibidem*

compte afin de mettre en place une organisation favorable à l'épanouissement et aux apprentissages de ces enfants »³².

L'école est donc dans l'obligation de fournir toutes les ressources nécessaires afin de garantir la réussite de l'intégration des enfants immigrés au sein de la société. Les enseignants constituent une clé de réussite pour ces enfants, ce sont eux qui vont leur apprendre l'essentiel que ce soit au niveau de la langue ou de la culture. Ce sont les ressources qu'ils vont utiliser qui vont motiver l'enfant primo-arrivant dans son cursus scolaire et qui lui donnera les clés pour pouvoir appartenir à des groupes. L'article 1^{er} de la loi du 18 décembre 1998 stipule que : *« Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté »³³*

C'est donc le milieu idéal et le secret d'une intégration réussie. Bien sûr, même si l'école tient un rôle majeur dans l'intégration de l'enfant, celle-ci ne se fera que par l'individu lui-même avec son intention de vouloir appartenir ou non à des groupes que ce soit lors de la récréation ou lors des autres activités.

Nous pouvons donc affirmer que l'école est le meilleur endroit pour un enfant pour favoriser sa communication avec d'autres personnes de son âge et d'être mieux accepté dans la société. Selon Patrick Gaubert (2010), *« L'école républicaine par son histoire, son ancrage territorial et ses missions tant éducatives que civiques, est un espace démocratique unique dans lequel les nouvelles générations apprennent à vivre en collectivité, s'instruisent ensemble, partagent des valeurs, une langue et une histoire communes afin de former, à terme, un corps politique unifié appelé "nation". Pour que cette conscience citoyenne advienne, l'école doit faire adhérer les élèves de toutes origines (sociales, culturelles, etc.) aux valeurs fondamentales de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, sûreté. »³⁴* En

³² Propositions d'accueil et d'accompagnement pour EFIV à l'école primaire, http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actions_Educative/Besoins_%C3%A9ducatifs_particuliers/Enfants_allophones/Casnav/Propositions_d_accueil_EFIV.pdf.

³³ L'OBLIGATION SCOLAIRE, RENFORCEMENT DU CONTROLE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE, <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs3/circul.htm>

³⁴ Haut Conseil à l'intégration, Les défis de l'intégration à l'école et Recommandations du Haut Conseil à l'intégration au Premier ministre relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République,

outre, il faut considérer que l'école est non seulement une plateforme idéale pour l'intégration sociale des élèves, mais contribue à préparer chaque jeune individu dont les élèves primo-arrivants ou issus de l'immigration à l'entrée dans la vie sociale et professionnelle.

Cependant, la réussite de cette dite intégration dépend de :

- L'école elle-même en tant qu'institution qui doit considérer parmi ses objectifs
 - o le fait de faire évoluer les mentalités des intervenants qui accueillent les enfants primo-arrivants, ainsi que ces concernés eux-mêmes,
 - o le fait de créer un dispositif adapté pour permettre l'accueil de ces enfants
- L'enfant immigré et sa famille qui doivent faire des efforts pour comprendre, respecter la culture du pays d'accueil ainsi que tout ce qui est possible pour favoriser leur intégration. Comme le souligne Khellil Mohand (1997), « *l'intégration suppose l'implication de deux partenaires: le pays d'accueil qui prend un certain nombre de dispositions pour favoriser l'intégration; les immigrés qui doivent parcourir une certaine distance pour réaliser cette ambition* »³⁵

Concernant la scolarisation des enfants immigrés, Catherine Klein affirme : « *l'enjeu prioritaire de la scolarisation des nouveaux arrivants est la transmission de la maîtrise du français (sans pratique linguistique minimale, il n'est pas d'intégration possible et l'exclusion sociale est certaine)* »³⁶.

Malgré le fait que l'école constitue une plateforme idéale pour l'intégration d'un enfant primo-arrivant, lui permet d'entrer facilement en communication avec d'autres enfants de son âge et d'être accepté par la société, rares sont les enfants immigrants qui vont jusqu'au bout de leurs études. En effet, ils décident généralement d'arrêter dès acquisition de notions de base concernant la langue et la culture. Selon les études qui ont été mené par l'Ined et l'Insee, ils se sont notamment penchés sur la réussite scolaire des générations d'immigrés, 55% des descendants d'immigrés (ou immigrés arrivés avant 6 ans) ont obtenu le baccalauréat, soit sept points de moins que les jeunes de la population non-issu de

l'immigration (62%)³⁷. Ces chiffres montrent que les enfants d'immigrés ne sont pas attirés par les études et auront par la suite des lacunes sur le plan professionnel.

II.3.1. L'enseignement du français

Pour les enfants primo-arrivants, comme vu dans les paragraphes précédents, une connaissance suffisante de la langue française est indispensable pour son cursus scolaire. En effet, sans cela, ils ne pourront pas développer leurs connaissances sur les autres disciplines au niveau des écoles élémentaires. Le langage du pays d'accueil est d'ailleurs un préalable ou du moins une condition favorable à une intégration sociale et culturelle d'un étranger dans ce pays. Selon Cindy DUBOIS (2006), « *L'enseignement de la langue française aux non francophones est donc prioritaire. Il doit précéder et il conditionne tout autre enseignement. Il s'agit d'une opération extrêmement délicate qui doit tenir compte d'un grand nombre de facteurs dont les plus importants concernent tout à la fois le contenu d'enseignement, les techniques pédagogiques et les diverses étapes d'appropriation de la langue.* »³⁸

Apprendre le français n'est pas une tâche difficile pour un enfant qui dispose déjà de capacités en ce qui concerne la lecture et l'écriture. Ce ne sera donc pas un obstacle à son intégration. Par contre, pour les enfants qui n'ont jamais été scolarisés ainsi que ceux qui n'ont connu qu'un système d'écriture différent du Français, pays d'accueil, il est indispensable de passer par quelques étapes. Nous allons prendre comme référence les 3 étapes identifiées par Cindy DUBOIS (2006) :

La première étape est l'apprentissage du système alphabétique français. Cette étape, appelée « alphabétisation », nécessite du temps et de la patience de la part de l'enseignant. Elle doit être menée à l'aide de techniques pédagogiques efficaces et des méthodes d'enseignement comme à l'école maternelle. D'ailleurs, un enfant complètement étranger à l'expression française aura d'énormes difficultés par rapport à ce qu'il entend, c'est-à-dire les prononciations qui diffèrent de ce qu'il a connu auparavant. Il aura du souci par rapport à sa perception de ce qu'il entend, mais également par rapport à sa propre prononciation. Même lorsqu'il commence à acquérir des notions de la langue du pays d'accueil, il gardera certains accents. Accorder à l'enfant

³⁷ Maryline Baumard, Emploi, école : les réussites et les blocages de l'intégration en France, http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/01/08/les-enfants-d-immigres-s-integrent-mais-restent-victimes-du-c-homage-et-de-la-discrimination_4843872_3224.html

³⁸ Cindy DUBOIS, L'intégration des enfants du voyage et des primo-arrivants, 2006, p. 19, https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06_0402005M.pdf

primo-arrivant, le temps pour permettre à son oreille de s'habituer et de différencier les sonorités de la langue française, est une nécessité.

La deuxième étape ne peut se faire que lorsque la première a été effectuée avec succès. Cette seconde étape est d'utiliser une technique de mémorisation par la répétition pour aider la personne à créer les réflexes indispensables à la mise en place des structures linguistiques fondamentales. Le moyen d'y parvenir est d'avoir recours à une pédagogie par objectif et habituer l'enfant à l'utilisation de la langue française grâce à des dialogues et documents écrits présentant diverses situations de communication.

La troisième et dernière étape, pour l'enfant primo-arrivant, consiste à s'approprier la langue. Elle se fait par des exercices mettant en œuvre compréhension orale et écrite, expression orale et écrite. A ce stade, l'enseignant doit expliquer à son élève les raisons de chacune de ses erreurs, sans pour autant lui souffler les bonnes réponses aux exercices. La compréhension orale signifie que l'enfant comprend ce qui est dit par un autre individu et saura lui répondre directement sans hésitation avec la même langue. La compréhension écrite se base sur l'écrit, la grammaire et l'orthographe. La dictée constitue un bon moyen de tester la compréhension écrite. Quant à l'expression écrite, elle se base sur la capacité de l'enfant à s'exprimer et à former des phrases en tenant en compte les règles de grammaire.

L'enseignement du français est donc une étape importante dans l'intégration scolaire de l'enfant primo-arrivant. Grâce au langage, l'enfant pourra communiquer avec les autres tout en ayant une aptitude à comprendre ce qu'ils se disent. Avec des aptitudes à la langue française, un enfant étranger pourra facilement s'intégrer au sein d'un groupe à l'école, ou dans un groupe de jeux. Acquérir de bonnes notions de la langue française est non seulement primordial sur le plan scolaire, mais également sur l'ensemble de l'intégration de l'enfant sur le territoire français. Néanmoins, même si l'enfant est obligé de parler en français à l'école et pour une vie sociale, il peut dans sa famille ou avec ses semblables toujours parler sa langue d'origine pour ne pas l'oublier entièrement. Il faut juste savoir trouver un juste équilibre entre les deux, car « *la pratique de différentes langues en famille et leur niveau de maîtrise résultent d'une négociation entre l'apprentissage de la langue majoritaire en France et la place accordée à l'héritage linguistique du pays d'origine* »³⁹. Sur le plan linguistique, les enfants immigrés ont moins de mal que sur d'autres aspects, car il leur est facile de comprendre et de se baigner dans la langue française.

³⁹ Christine Deprez, *Les enfants bilingues: langues et familles*, Paris, Didier-CREDIF, 1994.

II.3.2. Se positionner face à une nouvelle culture

L'intégration culturelle est une étape rude dans le processus d'intégration, car il s'agira d'acquérir les pratiques culturelles d'un autre lieu et de les utiliser, or chaque pays possède sa propre culture. L'intégration culturelle prend en compte divers contextes tournant autour des traditions dans le pays d'accueil. Mais pour cerner notre sujet, nous allons donner une définition à la culture. Ce n'est pas ici la culture au sens de savoir acquis ou à acquérir qui nous intéresse, mais la culture comme : « *une grille de lecture qui permet à un individu d'interpréter en sens symbolique les comportements humains et donc de guider son propre comportement* »⁴⁰. Cela signifie que chacun se construit en référence à une culture et à des normes sociales en mouvement. Pour un enfant immigré, avant d'arriver en France, il était déjà confronté à la culture de son pays où il a grandi et vécu son enfance en respectant les normes imposées par les générations précédentes. Ainsi, quand il arrive dans ce nouvel univers, tout ce qu'il a connu chez lui n'aura plus lieu d'être, tout sera remis en question et va changer son fond de pensée.

Ici, il devra faire face à d'énormes changements, s'intégrer à une culture qu'il ne connaît pas et qui est différente de ce qui lui a été appris par ses ancêtres. Et surtout il ne doit pas mélanger sa culture d'origine à celui du pays d'adoption. Donc l'enfant devra écarter ses racines et laisser une place à celle de la culture française en considérant à présent que c'est la sienne. Une épreuve qui semble difficile, car au début l'enfant sera confus et peut même se retrouver embrouillé par la différence.

Un pays est unique, de par ses mœurs, son langage et son hymne national, il est caractérisé par ses cultures qui passionnent les touristes ou les étrangers qui veulent en apprendre davantage sur le pays. En règle générale, pour connaître un pays, il faut connaître sa culture et c'est bien vrai. Pour un enfant, appréhender une nouvelle culture est très difficile et surtout vu que les cultures sont l'opposé des siens. Cela peut créer une confusion et l'enfant aura beaucoup de difficulté à se positionner face à celle qu'il doit suivre ou qu'il ne doit pas suivre.

⁴⁰ BLANCHET P, Enseigner le Français Langue Etrangère-introduction aux problèmes fondamentaux de la Didactique du Français Langue Etrangère, cours du S.U.E.D Université Rennes. 2, p33

Prenons juste comme exemple un phénomène simple : quand nous parlons, le signe de respect et d'honnêteté est de regarder la personne les yeux dans les yeux. Par contre, pour certains pays autres que la nôtre, cela peut être interprété comme un manque de respect envers les aînés et un signe de rébellion. Ainsi pour s'assurer de la réussite d'une 'intégration culturelle, il ne faut pas de suite imposer que les immigrés les suivent, mais les inculquer petit à petit et c'est à eux de les équilibrer en fonction de leur culture maternelle. En effet, il ne faut pas anéantir la culture d'origine au profit d'une nouvelle, car il y aura un risque de blocage dans les démarches d'intégration volontaire. Si la culture nouvelle s'harmonise avec la culture maternelle, cela est vécu comme un complément, un enrichissement de l'individu et la culture d'accueil sera d'autant mieux acceptée que la culture d'origine soit maintenue et valorisée.

Pour améliorer l'intégration culturelle d'un enfant, le monde autour de lui devrait y participer en le soutenant et en l'encourageant. Donc, tout comme l'enfant, les familles immigrantes doivent se baigner dans la langue, les coutumes et la culture du pays d'accueil. Il est important que les personnes qui les entourent dans la famille l'accompagnent dans sa démarche. Il est aussi utile que les acteurs sur la terre d'accueil aient des connaissances sur les bases culturelles des enfants primo-arrivants afin de détecter leurs besoins, connaître les coutumes, les rites et les pratiques parentales de ces derniers et ajouter les nouvelles cultures en complément de leur racine.

Ainsi, l'intégration culturelle d'un enfant primo-arrivant est une étape rude et jusqu'à présent nous pouvons dire qu'il s'agit de l'un des problèmes principaux des immigrés, car soit les enfants immigrés et leurs familles ont dû mal à appliquer la culture du pays d'adoption, soit les enfants oublient leur culture d'origine et s'adonnent complètement à la culture française. Or, le but de cette étape n'est ni l'un ni l'autre. Pour se reconstruire, un enfant a besoin de connaître son identité, et sa culture d'origine fait partie de sa personnalité. S'il délaisse ses racines, il délaisse une partie de lui qui lui est vital. Pourtant, si l'enfant ne considère pas la culture française, il n'aura aucune chance sur le territoire français. Donc, dans les deux cas, l'enfant s'en sort toujours perdant et il perdra son équilibre. Mais s'il arrive à combiner les deux, il réussira.

En conclusion, cette partie s'est recentrée sur le regroupement familial, une étape décisive dans la vie des enfants primo-arrivants et leurs familles, une chance de s'établir définitivement en France, retrouver une harmonie et vivre en paix au sein de la communauté

française. Nous allons maintenant poursuivre sur les difficultés rencontrées par les enfants primo-arrivant.

III. Les difficultés familiales rencontrées par les enfants primo-arrivants

La vie des enfants primo-arrivants dans un pays d'accueil est souvent associée au mot « difficultés ». Nous avons pu aborder quelques problèmes liés à leur intégration, mais également certains points problématiques en lien avec leur famille. Pour cette population, la famille a un aspect crucial dans l'intégration et le processus migratoire, car elle est considérée comme le noyau central de base. Il s'agit d'un pilier fondamental qui devrait aider un enfant à se reconstruire et à faire face à ses problèmes ou aux changements. En d'autres mots, les parents jouent un rôle important dans pour le développement et la réussite de l'intégration de l'enfant issu de l'immigration dans sa société d'accueil. Les parents sont les acteurs les mieux indiqués pour accompagner leurs enfants dans la résolution de leurs problèmes et pour les mener vers le bon chemin. Pourtant, la réalité en est autrement. De ce fait, il m'est apparu important de traiter plus en profondeur des difficultés familiales rencontrées par les enfants primo-arrivants. Pour commencer, nous allons voir comment ces derniers font pour trouver une place dans la société et la sphère familiale. Ensuite, nous aborder plus en profondeur le manque de repères et le sentiment de rejet de la culture maternelle et pour finir, nous allons nous attarder sur l'apport d'aide extérieure telle que l'Aide Educative.

III.1. Trouver sa place dans la société et la sphère familiale

La société actuelle est de plus en plus multilingue et multiculturelle. Il apparaît comme une évidence que les enfants qui grandissent dans un milieu bilingue deviennent bilingues. En fait, cela ne correspond pas à la réalité et ne rend pas compte de la nature, de la qualité et de la complexité de ce bilinguisme. Dans un contexte d'exposition à plus d'une langue, il peut arriver que la langue maternelle soit affectée d'une attrition, que des troubles du langage surviennent dans les deux langues ou encore qu'une inhibition, pouvant aller jusqu'au mutisme extra-familial, affecte la langue du pays d'accueil. Pour rendre compte de toutes ces

situations, il est pertinent d'analyser le parcours langagier de la famille immigrée en général et de l'enfant en particulier.

De nos jours, l'un des faits les plus répondus est la migration, un phénomène qui touche de nombreux foyers engendrant par suite des frustrations au sein de toute la famille immigrée. En effet, migrer signifie pour une famille, quitter le lieu où ses membres ont construit leurs identifications fondamentales, leur façon de penser et d'agir et, plus particulièrement, de comprendre un nouveau monde. Autrement dit, migrer c'est quitter son cadre culturel pour une autre vie, un autre lieu, à la recherche d'un rêve. *« La rupture du cadre culturel externe implique donc également une rupture du cadre psychologique culturel interne de la personne (Devereux, 1970 ; Nathan, 1986). Bien que la migration soit un acte courageux et complexe qui affecte les individus et provoque des changements dans l'histoire de la famille, elle a pour première conséquence la perte de l'univers primordial de l'existence (Markuschover, 2006) »*⁴¹.

Chez les familles immigrés, l'absence fréquente d'un des parents généralement à la recherche de travail dans un autre pays au début, avant le regroupement familial, puis notamment le père qui se retrouve trop occupé à chercher de quoi nourrir sa famille, impacte sur la vie des enfants. En effet, le père ne trouve plus le temps de remplir son rôle d'éducateur, de transmetteur de directives de vie, des valeurs à ses enfants. Ce dernier n'aura pas, dans ce contexte, la personnalité équilibrée indispensable à son développement. Cela peut alors se traduire par différents troubles psychiques chez l'enfant primo-arrivant et par des difficultés pour ce dernier à s'insérer dans la société d'accueil. *« Les psychologues ne cessent de répéter, depuis des années, que la démission des parents vis-à-vis de leurs responsabilités éducatrices laisse les jeunes à eux-mêmes, sans guide ni soutien, sans boussole pour la vie, avec une liberté dont ils ne savent que faire, dans un triste état de vide moral qui ne facilite guère la prise de responsabilités »*⁴².

Les enfants d'immigrés et leur « retard linguistique » sont considérés comme l'un des problèmes majeurs de l'enseignement de la langue. Le fait qu'ils n'utilisent pas la « langue cible » à la maison est souvent considéré comme l'une des principales raisons de leurs « difficultés linguistiques » et de leur échec scolaire. Le discours est souvent négatif et

⁴¹ Batista Wiese Elizabeth, Van Dijk Marina, Seddik Hacène, « La matrice familiale dans l'immigration : trauma et résilience. », Dialogue 3/2009 (n° 185), p. 67-78, URL : www.cairn.info/revue-dialogue-2009-3-page-67.htm

⁴² T. Anatrella, "Non à la société dépressive", Flammarion, Paris, 1993, pp.230-234.

stigmatisant, comme si les « enfants d'immigrés » ne disposaient de rien, aucun acquis, aucune expérience, aucune connaissance de la « langue » surtout.

La plupart des personnes primo-arrivantes qui s'intègrent à une nouvelle culture éprouvent un choc culturel, surtout vis-à-vis d'un enfant. Ce dernier vit ce changement dans la confusion, il aura du mal à s'habituer, d'autant plus que très souvent les parents ne lui expliquent pas pourquoi il a dû quitter son environnement d'origine. Les tensions et frustrations ressenties s'expriment alors par des symptômes psychosomatiques.

Au moment de l'adaptation d'une famille de primo-arrivants à la culture d'un pays d'accueil, deux comportements sont constatés : le premier consiste à une attitude conservatrice de la culture, des savoirs et méthodes, de l'art de vivre du pays d'origine. Ce type de comportement est fondé tant qu'il permet à chaque individu immigré de renforcer leur identité socioculturelle dans leur nouvel environnement. Cela évite également la perte ou la désintégration de la culture de la terre mère au profit d'une nouvelle culture. La deuxième attitude, laisse totalement la porte ouverte aux changements qu'implique le nouveau pays, la nouvelle culture. Totalement opposée à la première, cette deuxième attitude risque de provoquer, surtout chez les jeunes primo-arrivants, un sentiment de non-appartenance pouvant au final engendrer des troubles graves de l'identité. Soit, celle-ci conduit vers le rejet et donc la perte de toute trace de la culture du pays d'origine.

Pour D.W. Winnicott (1969), les parents se doivent de « *transmettre à l'enfant leur héritage, cet ensemble complexe de sens moral, de culture, de traditions familiales qui est la grande richesse de l'humanité et qui intervient beaucoup dans la formation de l'identité personnelle* »⁴³. Ce qui laisse à penser que pour cet auteur, les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant, et devraient jouer un plus grand rôle que les enseignants d'école ou les professeurs. En effet, la relation affective entre parents et enfants est un facteur qui peut favoriser l'épanouissement, la réussite d'un enfant, à condition que celle-ci soit saine. Autrement, dans un contexte où il n'existe pas de communication ou de contact entre parents et enfants, dans le cas des parents souvent absents, des parents séparés ou divorcés, une éducation parentale serait plus que compliquée, et comme vu plus haut, les parents ne pourront transmettre de vraies valeurs à leurs enfants.

⁴³ D.W. Winnicott, De la pédiatrie à la psychanalyse, Paris, Payot, 1969. Titre original: « Collected papers through paediatrics to psycho-analysis », Tavistock Publications, New York, Basic Books, 1958.

III.2. Le manque de repère et le sentiment de rejet de la culture maternelle

Lorsque les familles immigrantes arrivent en France, le déracinement géographique engendre une perte d'identité ainsi qu'un manque de repère de l'ordre social, culturel et même économique. Elles doivent se reconstruire une nouvelle vie. Les adolescents et les enfants sont les plus sensibles aux changements qu'implique cette situation. En effet, *« les adolescents ont besoin de se forger une identité acceptée par la société pour assurer une transition saine vers l'âge adulte. Cette tâche est particulièrement difficile pour les jeunes immigrants qui grandissent dans un environnement social où leur culture d'origine et la culture d'accueil sont bien différentes en matière de modèles d'identité saine et acceptable. »*⁴⁴. Cette différence est un facteur qui va générer un manque de repère pour l'enfant primo-arrivant. D'un côté, il doit apprendre, assimiler la culture du pays d'accueil, pour réussir son intégration dans la société. De l'autre, la famille qui souhaite que les enfants gardent leur culture d'origine. Un juste équilibre est alors nécessaire. Il s'agit de ne pas rejeter mais au contraire, respecter, voire même chercher à comprendre la culture de la terre natale tout en essayant également d'apprendre plus sur les mœurs et coutumes du nouveau pays. L'enfant, et sa famille doivent faire preuve de souplesse et de capacité à assimiler deux cultures. On parle de compétences biculturelles.

III.2.1. Le changement d'école répété

Nous avons vu que l'école constitue une plateforme idéale pour favoriser l'insertion sociale des enfants primo-arrivants. Elle est non seulement un lieu d'apprentissage, mais également un lieu de rencontre avec différentes personnes dont les enfants de même âge, ainsi que les professeurs. Dans des conditions favorables (acceptation de la différence entre deux parties), un enfant primo-arrivant pourra, à l'école, entrer en contact avec de nouveaux amis dans le pays d'accueil, apprendre progressivement la culture de ce pays d'accueil. En France, la scolarisation des enfants et jeunes primo-arrivants est une obligation selon la législation. Le droit d'apprendre et d'aller à l'école est primordial. Il fait partie des domaines dans lequel des plans d'actions sont régulièrement conçues pour améliorer le milieu scolaire et les ressources des instructeurs visant ainsi la réussite scolaire des enfants. Pourtant,

⁴⁴ Derya Güngör, Ph.D. Immigration et acculturation à l'adolescence, Juin 2011, <http://www.enfant-encyclopedie.com/immigration/selon-experts/immigration-et-acculturation-ladolecence>

spécifiquement pour un enfant promo-arrivant, la scolarisation peut s'avérer être plus compliquée. En effet, l'existence de discriminations, soit de la part des enseignants, soit de la part des élèves peut engendrer un sentiment de découragement, de mal être, non propice à l'apprentissage d'un enfant immigré.

Les descendants d'immigrés sont reconnus pour le changement répété d'école. Cette situation résulte le plus souvent de la vie et des moyens des parents : l'obtention d'un nouveau contrat de travail nécessitant à un déménagement, le manque de ressources financières pour subvenir aux besoins de l'enfant primo-arrivant. En outre, une des causes d'un changement d'école est liée à l'enfant lui-même : résultats insatisfaisant, voire médiocres. Ce manque de résultat, nécessite une bonne communication entre enseignants et parents afin d'échanger sur les éventuelles solutions à proposer. Lorsque ce n'est pas le cas, les parents remettent en cause l'école et l'efficacité du système pédagogique, et décident d'inscrire leurs enfants dans un nouvel établissement.

Motivé ou non, le changement d'école est néfaste au développement culturel et social de l'enfant immigré. Il provoque un sentiment d'instabilité qui aura des inconvénients sur le plan psychologique de l'enfant. En effet, selon une étude britannique publiée dans la revue *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, « *le fait de changer d'école peut, en soit, augmenter le risque de symptômes psychotiques, indépendamment d'autres facteurs* »⁴⁵ Durant ses plus jeunes âges, l'enfant a besoin d'un équilibre et de stabilité par rapport à son éducation. En effet, selon Maintier Christine et Alaphilippe Daniel (2007), « *l'activité scolaire, les performances qu'elle obtient et leur évaluation ne sont pas sans répercussion sur la construction de la représentation de soi chez les élèves, tout au long de leur parcours, au sein du système éducatif. Entre trois et onze ans se met en place la représentation de soi. Au cours de ces années, l'école occupe une place prépondérante notamment parce qu'elle est l'occasion de comparaisons aux autres, d'exercices et d'évaluations récurrentes. Or, les activités scolaires sont aussi susceptibles de déformer cette représentation de soi en construction chez chaque élève.* »⁴⁶ Un déséquilibre durant cette période peut provoquer des conséquences néfastes pour la représentation de la personnalité de l'enfant et son estime de soi. Cela lui conduira également vers un sentiment d'échec social certain.

⁴⁵ Un changement fréquent d'école augmente le risque de psychose,
<http://www.psychiatriissimo.com/changement-frequent-decole-augmente-le-risque-de-psychose/>

⁴⁶ Maintier Christine, Alaphilippe Daniel, « Estime de soi des élèves de cycle primaire en fonction du niveau de classe et du type de zone d'éducation. », *Bulletin de psychologie* 2/2007 (Numéro 488) , p. 115-120

Si l'enfant a déjà fourni des efforts afin d'appartenir à des groupes dans son ancien école, il devra encore recommencer cette étape et tout ce qu'il a déjà construit auparavant sera anéanti à cause de ce changement. Le changement d'école répété est donc déconseillé pour un enfant immigré, car il ruinera son intégration sur le plan social et culturel. Il devra toujours se soumettre à de nouvelles règles et à de nouvelles normes à chaque entrée dans une autre école et aura peu de chance de réussir son intégration scolaire. Selon Formoso (1984) « *Les performances scolaires de l'écologiste du voyage dépendront en partie du rapport qui existe entre l'éducation dont il est l'objet dans son entourage et les normes de comportement sur lesquelles est fondé l'enseignement scolaire* »⁴⁷.

III.2.2. Les difficultés scolaires

Le changement répété d'école chez un enfant primo-arrivants, peu importe le motif, pourrait entraîner des difficultés scolaires à ce dernier. En effet, un enfant qui change souvent d'école, change aussi de professeur et de programme scolaire. Il aura des difficultés scolaires axées sur la mauvaise assimilation des leçons, ainsi que sur sa difficulté à pratiquer ses acquis. Etant encore dans son jeune âge, l'enfant a souvent du mal à s'adapter à certains changements. Il pourrait ainsi perdre rapidement ses repères, mais aussi ses manières de procéder. Par ailleurs, chaque nouvelle intégration entraîne chez l'enfant une instabilité néfaste. De ce fait, il aura tendance à ne s'accrocher ni au nouvel environnement fréquenté, ni aux nouveaux amis. Dans ce cas, il va se refermer dans une solitude inévitable. À ce stade, l'enfant pourrait devenir dépressif et peut refuser de se rendre à l'école. Dans ce cas, si on lui force à y aller, il deviendra facilement agressif envers ses enseignants et ses camarades de classe. D'après les psychologues scolaires, cette réaction est jugée normale chez l'enfant, car la frustration lui pèse, vu qu'il a du mal à s'accrocher à un environnement qu'il commence à apprécier.

L'INED et l'INSEE ont effectué des recherches sur la réussite scolaire des enfants immigrés, selon les résultats d'enquête : « *Quelque 55% des descendants d'immigrés (ou immigrés arrivés avant 6 ans) ont obtenu le baccalauréat. Soit sept points de moins que les*

⁴⁷ B. Formoso, Les enfants tsiganes et l'école, *Etudes Tsiganes*, n° spécial 4, 1984,

jeunes de la population non-issu de l'immigration (62%) »⁴⁸ . Cette statistique peut s'expliquer par des facteurs tels que :

- Le manque d'accompagnement des parents vis-à-vis de l'éducation de l'enfant. L'enfant est trop autonome, ne suit aucune discipline et agit comme il le souhaite, ses parents n'ont pas de suivi sur sa réussite ou son échec.
- Une grande différence entre le système éducatif français et le système dans son pays d'origine. Chaque pays applique des normes différentes sur le plan scolaire, normes qui dépendent des développements et de l'environnement du pays.
- Des enfants immigrés habitués à une certaine liberté dans leur pays d'origine comprendront difficilement les règles dans les écoles en France et auront du mal à les suivre. Cela va créer un manque de motivation avec un sentiment d'emprisonnement

Selon Louis-André Vallet et Jean-Paul Caille, *« les enfants d'immigrés comptent parmi les élèves qui encourent les plus grands risques de difficultés ou d'échec scolaires, d'orientation vers les filières peu prestigieuses du système éducatif comme de sortie précoce de celui-ci. »⁴⁹* Cette affirmation est pour ces auteurs l'interprétation d'études statistiques, notamment, après une enquête sur des élèves du second degré en 1989. Ainsi, pour eux, au sein d'une même classe, il existe un écart entre les enfants primo-arrivants et les autres. *« L'écart tient pour beaucoup à un fort effet de structure lié surtout aux différences de position sociale des familles, de niveau d'éducation des parents et de nombre d'enfants. En effet, lorsque l'analyse statistique prend en compte ces différences et que l'on raisonne ainsi à situation familiale et sociale identique, ni la nationalité étrangère, ni l'ancienneté en France des parents, ni l'utilisation familiale d'une autre langue que le français ne forment en eux-mêmes des facteurs qui ont contrarié le bon déroulement de la scolarité élémentaire. En revanche, c'est un effet négatif de la migration de l'enfant lui-même que la même analyse met au jour : les élèves nés à l'étranger et surtout ceux qui ont passé plus de deux années scolaires hors de France ont plus souvent redoublé dans l'école élémentaire française. »⁵⁰*

D'autres part, la situation sociale et économique des familles immigrés participent à favoriser la réussite des enfants. D'ailleurs, les résultats du Programme International pour le

⁴⁸ Trois éléments qui montrent les difficultés d'intégration des enfants d'immigrés en France, http://www.francetvinfo.fr/societe/trois-elements-qui-montrent-les-difficultes-d-integration-des-enfants-d-immigrés-en-france_1259365.html

⁴⁹ Louis-André Vallet et Jean-Paul Caille, La scolarité des enfants d'immigrés, https://web.ac-reims.fr/casnav/enfants_nouv_arrives/formation/parcours.pdf

⁵⁰ Ibidem

Suivi des Acquis des élèves (PISA), en 2012 ont mis en évidence le fait qu'en France, les personnes vivant en milieu défavorisé ont moins de chance de réussite. Or, les familles immigrées, pour la majorité, se trouvent dans cette situation, elles vivent dans des milieux précaires. La raison de leur venue en France est la recherche d'une vie meilleure. Ces familles veulent un travail plus convenable pour adultes. Elles ont le souhait de scolariser leurs enfants afin qu'ils puissent réussir et avoir plus tard un travail valorisant. Ce contexte nous renvoie d'un côté à affirmer que des enfants immigrés issues d'une famille pauvre aura plus de difficultés scolaires par rapport à des enfants de sa même origine, mais qui vivent dans des conditions économiques meilleures. D'un autre côté, cela prouve que système éducatif Français est encore caractérisé par d'importantes inégalités sociales de réussite. Malgré leur volonté et celle de leurs parents, un enfant primo-arrivant aura des difficultés scolaires dans de telles circonstances. Cependant, une minorité arrive à réussir à force de persévérance. Les données du PISA 2012 confirment également un faible taux de performances scolaires des enfants immigrés, signifiant faible taux de réussite : « *Les élèves issus de l'immigration représentent en France 15 % des élèves testés dans la cadre des épreuves PISA 2012 et sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves peu performants.* »⁵¹ En outre, elles ont démontré une autre facette des élèves vivant dans un milieu socio-économique défavorisé : « *En France, les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé n'ont pas seulement des résultats nettement inférieurs, ils sont aussi moins impliqués, attachés à leur école, persévérants, et beaucoup plus anxieux par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE* »⁵²

Dans certains cas, des malentendus peuvent exister entre les représentants de l'école et les parents immigrés. Ces dits malentendus sont en fait dus à des différences culturelles entre les deux parties. Aussi, « *les relations des familles de l'immigration avec l'école sont marquées par le degré de scolarisation et d'alphabétisation des parents, comme de leur maîtrise de la langue française* »⁵³ Ce contexte peut être source des changements d'écoles répétés pour l'enfant primo-arrivant, si aucune entente trouvée entre parents et école. Cela impacte également sur les difficultés scolaires vécu par les enfants.

⁵¹ OCDE, Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA), résultats du PISA 2012,

⁵² Ibidem

⁵³ Haut Conseil à l'intégration, Les défis de l'intégration à l'école et Recommandations du Haut Conseil à l'intégration au Premier ministre relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République, Rapport au Premier ministre pour l'année 2010, p. 6, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000053.pdf>

III.3. L'apport d'une aide extérieure telle que l'Aide Educative

L'accueil dans les écoles d'enfants étrangers ou enfants primo-arrivants, mérite une attention particulière. En effet, nous avons vu que ces enfants sont soumis, en majeure partie, à un risque d'échec scolaire ou difficultés d'intégrations suite à une différence de culture. De ce fait, sur le territoire européen et en France, des mesures législatives ont été adoptées pour faciliter l'intégration de ces enfants issus de l'immigration, surtout concernant la scolarisation.

Des dispositifs d'aide ont été mis en place en France depuis bien longtemps, afin de favoriser l'intégration des enfants immigrés. Parmi eux, dans les années 1970, l'instauration des Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (ELCO), considérant que la connaissance de la langue et la culture du pays natal, constituerait pour les enfants primo-arrivants, un facteur favorable à l'intégration scolaire en France. Les ELCO, anticipent également la possibilité d'un retour au pays de la famille immigrante, ce qui impliquerait une éventuelle réintégration de l'élève dans son pays. Cette possible réintégration dans une école dans le pays d'origine serait facilitée, car l'enfant serait resté en contact avec sa langue natale et sa culture. Ensuite, de nouvelles orientations ont vu le jour, toujours dans le cadre d'accompagner l'intégration des enfants primo-arrivants : « *création des classes d'initiation et de cours de rattrapage intégré dans les écoles élémentaires et d'enseignement de soutien et de classes d'adaptation dans les collèges* »⁵⁴ Toujours à partir des années 1970, d'autres mesures ont été adoptées en France : au niveau primaire, les classes d'intégrations (CLIN) furent créées. L'objectif de ces classes se limite à s'occuper de l'alphabétisation ainsi que l'apprentissage initial du français aux enfants primo-arrivants. La mise en place de cours de rattrapage intégré (CRI) vise à venir en aide aux élèves immigrés qui suivent déjà l'enseignement ordinaire (classes de primaire), par quelques heures de cours de français supplémentaire. Les classes d'adaptation (CLAD) fonctionnent sur le même principe, sauf que celles-ci sont dédiées aux élèves du collège. Ces mesures d'accompagnement se veulent apparaître comme éléments facilitateurs de l'intégration et la réussite scolaire des enfants primo-arrivants en leur donnant les moyens d'améliorer leur maîtrise de la langue française. En 1981, les Projets d'Action Éducatives (PAE) voient le jour. Ils concernent « *les établissements de l'enseignement secondaire, prennent en compte trois principes fondamentaux : l'ouverture à des partenariats extérieurs, la cohérence avec les instructions ministérielles en cours, et la diversité des*

⁵⁴ L'éducation interculturelle en France, <http://ife.ens-lyon.fr/vst/Dossiers/Interculturel/France/histoire.htm>

approches »⁵⁵. Les PAE constituent un projet national pouvant être qualifié comme interdisciplinaire, un apport de soutien aux projets d'établissements au sujet de l'éducation interculturelle. « *Il porte sur les raisons de la présence des immigrés sur le territoire français et sur leurs différents apports (culturels, économiques, politiques, etc.)* »⁵⁶

Dans un contexte plus récent, nous pouvons citer le CASNAV ou Centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, créés par la circulaire du 25 avril 2002 pour suppléer au CEFISEM (centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants) qui existent depuis 1975 dans le but initial est d'apporter de l'aide aux équipes éducatives concernant spécifiquement l'accueil des enfants immigrés. Ils étaient en leur temps nécessaires pour assurer la formation initiale et continue des enseignants. La circulaire du 9 octobre 1990, avait redéfini les missions du CEFISEM : « *l'attention portée à tous les élèves dans leur diversité sociale et culturelle, quelles que soient leur origine ou leurs caractéristiques individuelles et collectives, doit être une préoccupation éducative et pédagogique constante ainsi que la connaissance et l'utilisation de la richesse que fournit la composition de notre société* »⁵⁷. Selon le Circulaire n°2002-102 du 25 avril 2002, les activités exercées par le CASNAV sont orientées sur « *l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du voyage : de l'organisation de l'accueil à l'intégration pleine et entière de ces élèves dans les classes ordinaires, les personnels des CASNAV apportent une aide aux équipes pédagogiques et éducatives et une contribution déterminante à la mise en place des moyens dont le système s'est doté ; ils constituent par ailleurs une instance de médiation et de coopération avec les familles et avec nos partenaires.* »⁵⁸

Il est du devoir de l'école de créer les conditions favorables à l'intégration et la réussite scolaire de l'ensemble des élèves, y compris les enfants primo-arrivants. Aucune discrimination ne devrait être ressentie concernant un élève de nationalité française et un autre issu de l'immigration ou de nationalité étrangère. La législation française prévoit que : « *Les personnes responsables, au sens de l'article L.131-4 du code de l'éducation, d'un enfant de nationalité étrangère soumis à l'obligation scolaire, sont donc tenues de prendre les*

⁵⁵ *Ibidem*

⁵⁶ *Ibidem*

⁵⁷ *Ibidem*

⁵⁸ MISSIONS ET ORGANISATION DES CENTRES ACADÉMIQUES POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE (CASNAV), <http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201121C.htm>

dispositions prévues par la loi pour assurer cette instruction. »⁵⁹ En outre, l'ensemble des équipes éducatives est concerné et se trouve responsable de tous les élèves inscrits au sein d'un établissement. La loi anticipe également la nécessité de dispositifs spécifiques afin de mettre les enfants primo-arrivants au même niveau que les élèves de nationalité française. Ces dispositifs ont pour objectif d'accompagner la scolarisation des jeunes immigrants pour la réussite de leur intégration et créer des conditions favorables à leur éducation. La connaissance de la langue française est d'ailleurs reconnue comme incontournable. Dans ce sens, deux principes doivent être respectés :

- Développer des aides adaptées dès l'arrivée de jeunes étrangers voulant intégrer une école, cela pour faciliter leur adaptation au système d'éducation français.
- Assurer l'intégration des enfants primo-arrivants dans le plus bref délai dans le cursus ordinaire.

Avant de penser à un dispositif d'accompagnement, il est indispensable de disposer d'éléments d'évaluation. A ce titre, tout élève primo-arrivant devra passer par une évaluation pour avoir une visibilité sur son niveau en langue française écrite ou parlée ; ses acquis durant ses années de scolarisation dans son pays d'origine, dans sa langue maternelle, son degré de familiarité avec l'écrit scolaire ; les connaissances dont il dispose et ses centres d'intérêts. C'est à partir des résultats d'évaluations sur ces éléments que seront identifiés les dispositifs d'accompagnement et d'aide en adéquation aux besoins ressentis. En fonction de leurs besoins donc, les enfants primo-arrivants de classe CP au CM2 peuvent intégrer une classe d'initiation (CLIN) où ils suivront quotidiennement des cours de français langue seconde. Ce dispositif est mis en place pour qu'ils puissent suivre l'ensemble des cours dispensés dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire. Le maintien d'un élève en CLIN est variable selon les évolutions de ses compétences et sa capacité ainsi que sa vitesse d'assimilation de la langue française. La décision sera faite à l'issue d'une évaluation faite par l'équipe enseignante. Dans le second degré, il existe deux types de classe d'accueil (CLA) : les CLA ordinaires et les classes d'accueil pour élèves non scolarisés antérieurement (CLA-NSA). Ce deuxième type est dédié aux élèves primo-arrivants ayant l'âge d'entrer au collège mais qui ont peu ou n'ont pas du tout été scolarisés dans leur pays d'origine. Ce dispositif mis en place permettra à ces jeunes immigrés, non seulement d'apprendre le

⁵⁹ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS,
<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/special10/texte.htm>

français, mais aussi de faire l'acquisition des connaissances de base qui correspondent au cycle III de l'école élémentaire. Les CLA sont créées pour les jeunes immigrés qui ont suivi un cursus scolaire avant d'arriver en France.

PARTIE II. CADRE EMPIRIQUE

I. Méthodologie

Dans le cadre de la rédaction du présent mémoire, j'ai réalisé deux démarches. La première consistait à faire des recherches à travers la littérature existante sur les trois notions abordée dans ma problématique, à savoir l'immigration et l'intégration, le regroupement familial, ainsi que les difficultés familiales rencontrées par les enfants primo-arrivants. Ceci étant fait et détaillé dans la première partie du présent travail, nous allons aborder la seconde partie qui est le cadre empirique. Afin d'avoir une visibilité sur la réalité par rapport à ce qui a été abordé dans la partie théorique, j'ai réalisé une enquête sur terrain. Pour ce faire, j'ai décidé de me diriger vers plusieurs intervenants. Mon but était de réunir des informations

pertinentes pour compléter la littérature et répondre à ma question de recherche qui est : « *à quoi les difficultés d'intégration familiale des enfants primo-arrivant se rapportent-elles ?* »

I.1. Type de recherche adopté

Afin de trouver des éléments de réponse à ma question de recherche, il m'a semblé plus adéquat d'adopter une étude du type qualitative plutôt qu'un modèle quantitatif. Le but n'est pas de confronter des statistiques qui nécessiterait une enquête de grande envergure, voire une envergure nationale, mais au contraire, d'identifier ce qui pourrait présenter des difficultés d'intégration familiale pour les enfants primo-arrivants. J'ai voulu confronter l'avis de quelques personnes côtoyant des enfants immigrés dans leur quotidien. Ensuite, les informations collectées seraient analysées et interprétées. Comme méthode d'enquête, j'ai choisi de procéder par des entretiens semi-directifs. Grâce à cette méthode, je serai plus apte à approfondir mon sujet d'étude, je pourrai plus facilement orienter mes interlocuteurs par l'intermédiaire de questions ciblées. Ainsi, les personnes interviewées pourront se mettre à l'aise et pourront me faire part de leurs opinions, leurs points de vue, tout en se basant sur leurs expériences vécues.

I.2. Echantillon

Pour mener à bien mon enquête dans le cadre d'une étude qualitative, j'ai choisi d'interroger des professionnels travaillant au sein des établissements scolaires afin de recueillir leurs sentiments et leurs expériences relatives à mon sujet d'étude. Il me semble évident que ces personnes soient plus adaptées en tant qu'intervenants professionnels côtoyant des enfants primo-arrivants. En fait, je souhaite leur laisser la parole tout en les guidant pour être en mesure de répondre à mes questionnements sur le sujet. Certaines conversations pourraient être déviées quelque peu, mais le but est de recueillir des propos les plus précis possibles, tout en cernant globalement la problématique étudiée. Ainsi, toutes mes approches feront l'objet d'une clause de confidentialité. L'anonymat sera donc assuré. Dans ce sens, je me suis organisé pour demander un rendez-vous selon les disponibilités de chaque personne. 8 personnes de différentes fonctions ont bien voulu m'accorder un peu de leur temps.

I.3. Guide d'entretien

En vue de mieux structurer mes entretiens, et orienter les personnes interviewées dans un cadre plus défini, j'ai créé un guide d'entretien composé de quelques questions. Ces questions portent donc sur les thématiques qui devront être abordées.

Présentation du guide d'entretien

1. Quel est votre fonction ?
2. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette structure ?
3. Travaillez-vous avec une équipe pluridisciplinaire ? Qui fait partie de cette équipe ?
4. Suivez-vous des jeunes d'origine étrangère entrés en France dans le cadre du regroupement familial ? Si oui, combien ?
5. Que pensent-ils de ce changement ? Qu'est ce qui pourrait les aider dans le processus de changement, durant leur intégration ?
6. Est-ce qu'ils parlent beaucoup de sa famille laissée au pays ?
7. Quel est la composition de la famille d'origine ? Est-ce une famille élargie ?
8. Quels sont le plus souvent les problèmes qu'ils rencontrent ?
9. Le jeune a-t-il connu des souffrances dans l'enfance ? la négligence, la maltraitance, la perte d'un être cher ... ?
10. Bénéficie-t-il d'un soutien émotionnel familial ou au contraire est-il plutôt isolé ?

II. Présentation et analyse des résultats

II.1. Profil des personnes interviewées

Les personnes interviewées sont tous des professionnels travaillant au sein de différents établissements scolaires. Elles sont au nombre de 8 et occupent différentes fonctions. Elles ont été choisies, car dans le cadre de leur fonction, elles sont emmenées à côtoyer des enfants étrangers, d'origine diverses et donc de différentes familles qui ont des cultures spécifiques. L'ancienneté de chaque personne au sein du même établissement varie de 3 mois à 5 ans.

Tableau 1 : profil des interlocuteurs

Interlocuteur	Fonction	Ancienneté dans l'établissement
A	Maîtresse d'école	2 ans
B	Professeur de français	5 ans
C	Proviseur	1 an
D	Professeur de mathématique	3 mois
E	Conseillère d'orientation	3 ans
F	Infirmière	1 an

G	Responsable administrative	2 ans
H	Professeur d'histoire	8 mois

II.2. Dispositif spécifique : équipe pluridisciplinaire

Sur les 8 personnes interrogées, 3 (B, E et F) ont affirmé faire partie d'une équipe pluridisciplinaire. Ils ont toutefois souligné l'importance d'une telle équipe dans un établissement scolaire. En effet, une telle structure est adéquate pour accompagner l'équipe pédagogique, surtout par rapport à certaines problématiques dont le handicap, l'adaptation des élèves d'origine étrangères, d'éventuels problèmes psychologiques pouvant apparaître chez l'enfant. Selon notre **interlocuteur B**, avec lequel, j'ai eu une discussion très intéressante, « *je fais partie d'une équipe pluridisciplinaire chargé d'assurer l'épanouissement des enfants dans notre établissement. Il s'agit d'une initiative du proviseur, avec l'appui de l'ensemble des enseignants et la validation des parents d'élèves. L'école est non seulement chargé de transmettre certaines connaissances intellectuelles aux élèves, mais également et surtout à leur inculquer de la valeur, du savoir vivre, savoir vivre ensemble.* ». Les 3 personnes faisant partie d'une équipe pluridisciplinaire ont tenu des discours différents, mais les sens convergent vers un même point : accompagnement à l'épanouissement de l'enfant dans sa vie scolaire et sociale. **Interlocuteur E** : « *nous organisons des activités extra-scolaires, lors des vacances, nous apportons notre soutien aux parents ayant des enfants turbulents ou ayant des caractères difficiles. Nous avons une association de professionnels dont des enseignants et des psychologues. Nous développons sans cesse l'esprit d'équipe et essayons de résoudre certaines situations conflictuelles qui peuvent exister entre parents d'élèves et personnel d'une école. Les incompréhensions et malentendus apparaissent tout le temps, tout le monde n'a pas reçu la même éducation, n'ont pas les mêmes valeurs, mais lorsqu'on évolue en groupe, on doit s'adapter et se comprendre. A l'école, l'objectif des parents et des enseignants doit être la réussite de chaque élève, peu importe son origine ou son niveau de vie économique* ». Les dires de notre **interlocuteur F** s'est beaucoup plus rapporté aux besoins de tout élève d'une même classe, d'un même établissement, quel que soit son pays d'origine. « *Nous devons prendre en compte les différences, notamment concernant les enfants primo-arrivants qui ressentent plus de difficultés par rapport aux autres élèves. Ils viennent à*

l'école pour se créer une vie sociale, apprendre et s'épanouir, pourtant leur situation familiale peut être compliquée. J'ai connu plusieurs enfants dans la souffrance, tant au niveau familiale avec des conditions de vie précaires, tant à l'école à cause d'un problème d'adaptation. Ils se sentent incompris par leur entourage. Ils ont besoin d'aide. »

Selon ces 3 personnes, une équipe pluridisciplinaire est composée de quelques enseignants, de psychologues, de sociologues, d'infirmière scolaire, ou certains éducateurs spécialisés. Parfois le proviseur s'implique dans ces dispositifs d'accompagnement et de soutien scolaire. Elle travaille en étroite collaboration avec les enseignants, l'association des parents d'élèves, et toute autre association qui voudrait collaborer dans le seul but d'aider les jeunes à s'épanouir. L'équipe de soutien scolaire commence par évaluer les besoins par classe, par individu dans une école. Ce n'est qu'ensuite, qu'après une réunion, qu'elle détermine les plans d'actions pour résoudre les problèmes identifiés.

II.3. Jeunes immigrés et regroupement familial

L'ensemble des personnes que j'ai interviewées ont eu l'occasion d'être en contact avec des élèves étrangers, descendant de parents immigrés et venus en France dans le cadre du regroupement familial. Ci-après un tableau synthétique des réponses à la question : « Suivez-vous des jeunes d'origine étrangère entrés en France dans le cadre du regroupement familial ? Si oui, combien ».

Tableau 2 : Elèves primo-arrivants et regroupement familial

Interlocuteur	Fonction	Suivez-vous des jeunes d'origine étrangère entrés en France dans le cadre du regroupement familial ?	Nombre d'élèves primo-arrivants
A	Maîtresse d'école	OUI	6
B	Professeur de français	OUI	5
C	Proviseur	OUI	12
D	Professeur de mathématique	OUI	5

E	Conseillère pédagogique	OUI	7
F	Infirmière	OUI	4
G	Responsable administrative	OUI	3
H	Professeur d'histoire	OUI	4

Chaque personne a pu au moins sur l'année scolaire en cours, côtoyer 3 enfants de famille d'origine étrangère arrivés en France grâce au regroupement familial. Dans mon faible échantillonnage, nous avons déjà un aperçu sur le nombre d'enfants primo-arrivants à suivre de près dans le cadre de son intégration et sa réussite scolaire. Ces personnes ont besoin de considération tout comme les autres élèves, voire plus, étant donné le contexte dans lequel ils vivent. **Interlocuteur B** : *« ces enfants qui viennent d'arriver en France et qui ne maîtrisent pas du tout le langage doivent d'abord suivre des cours particuliers, des cours d'initiation au Français et parfois à l'alphabétisation. »* **Interlocuteur C** : *« beaucoup d'élèves dans cet établissement sont des descendants d'immigrés et ils sont traités comme tous les autres. »*. **Interlocuteur E** : *« lorsque je reçois des personnes étrangères en entretien, elles évoquent souvent leur difficulté à s'intégrer dans la société. Elles ont du mal à se faire une place malgré leurs efforts. Ce contexte conduit à de mauvaises décisions par la suite, à cause du découragement. »* **Interlocuteur G** : *« je suis moins en contact avec les élèves, mais je sais qu'il y a beaucoup d'élèves d'origine étrangères dans notre établissement, j'ai eu quelques retours des enseignants par rapport aux problèmes qu'ils rencontrent. Ils essaient de les traiter comme tous les autres, en leur apportant aide et soutien. »* **Interlocuteur H** : *« Il faut accepter la différence, l'établissement reçoit des personnes de différentes origines, l'erreur à ne pas commettre c'est de penser que toute personne est pareil. Non, chaque personne, même les personnes de même race, possède sa manière de penser, son niveau de compréhension. Il y a le devoir du personnel pédagogique de comprendre chaque élève de chaque classe, d'identifier les difficultés individuelles de ces élèves. »*

II.4. Enfants primo-arrivants et changements

Les entretiens m'ont permis d'affirmer le fait que chaque enfant nouvellement arrivé est confronté à une situation qui nécessite la mise en œuvre de toutes ses capacités

d'adaptation. Il s'agit du point commun incontournable de tout jeune primo-arrivant, le fait de vivre et gérer un changement. La différence serait les capacités de chaque personne, la contribution de son entourage à savoir sa famille, en premier lieu. En effet, tout commence au niveau du cercle familial de chaque individu. Si ce cercle est favorable à l'épanouissement, l'enfant pourra vite progresser et faire un pas en sureté vers l'avant. Ce qui serait un facteur de réussite d'une intégration. En d'autres mots, une famille unie, sachant mettre en œuvre ce qu'elle possède pour inculquer les bonnes valeurs aux enfants contribuerait à l'épanouissement de ces derniers. Par contre, une famille non impliquée dans l'éducation des enfants, laissera ces jeunes livrés à eux-mêmes. Le risque d'échec d'intégration sera élevé.

Interlocuteur A : *« en général, ils ont des difficultés d'adaptation au début, à cause de la non-maîtrise de la langue française, le nouvel environnement. Le fait d'avoir quitté leur pays natal pour un nouveau pays provoque de l'angoisse au début. Ils se considèrent souvent comme des intrus dans le nouveau lieu d'accueil. Par contre, cette situation évolue au fil de leur intégration. »*

Interlocuteur B : *« le changement est très difficile pour eux, car c'est une langue qui est totalement différente de celle de son pays d'origine, avec une culture différente. Cependant, il est très encourageant de voir que certains élèves assimilent vite avec un peu de soutien. Ils se débrouillent pas mal sur le plan linguistique. Il faut juste les montrer qu'on les traite également que les autres, le principe d'égalité c'est important. »*

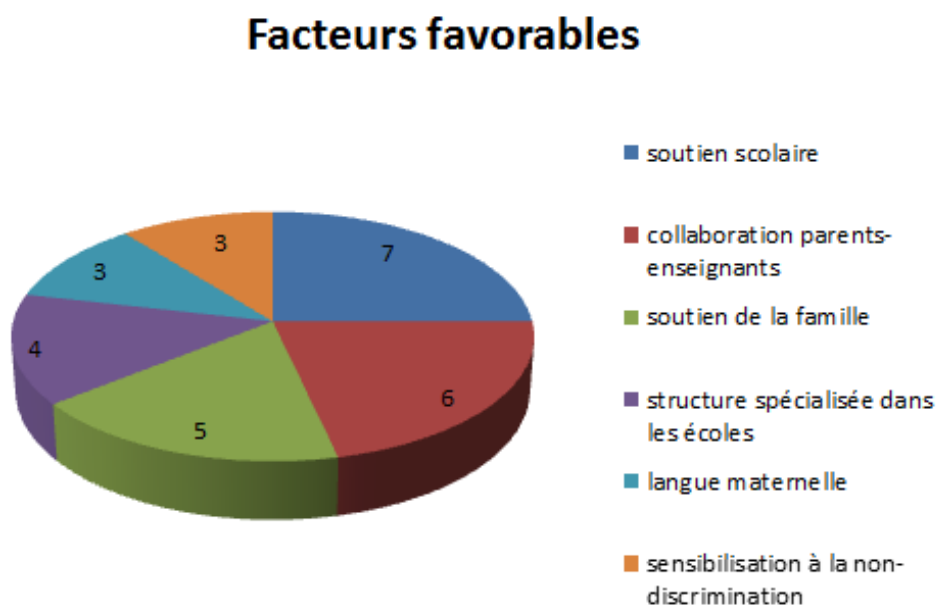
Interlocuteur C : *« il est vrai que le changement peut être intimidant, vivre un changement dans n'importe quel contexte peut s'avérer compliqué. En ce qui concerne les immigrés, le problème survient lorsqu'ils se sentent incompris. Ils peuvent parfois interpréter négativement certains gestes anodins. Mais, il est du devoir de l'établissement, des enseignants de faire tout ce qui est nécessaire pour le bien de tous. »*

Pour l'ensemble des interlocuteurs qui ont accepté de me recevoir, la perception du changement par l'élève primo-arrivant est la même, c'est-à-dire : de manière négative au début, la suite dépend de l'accompagnement dont il bénéficie ou non. En effet, l'accompagnement génère un effet favorable par rapport au processus d'intégration. L'élève aura plus de chance de réussir son intégration culturelle, sociale, lorsqu'il se sent accepté, soutenu, lorsque ses efforts sont valorisés. Qui peut aider les enfants primo-arrivants dans leur intégration, qu'est ce qui peut favoriser l'acceptation du changement et l'épanouissement ? Par rapport à ces questions, les réponses qui reviennent sont notamment :

- reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique,
- considération de la culture et la langue maternelle de l'élève primo-arrivant dans les établissements scolaires,

- favoriser les dispositifs d'aide à l'intégration,
- accompagnement et soutien de la famille,
- collaboration entre parents et enseignants par rapport à l'éducation de l'enfant
- soutien scolaire,
- plus de sensibilisation à la non-discrimination dans les écoles,
- création de structure d'accueil et d'intégration dédiées aux enfants primo-arrivants dans chaque école,
- sensibilisation des parents pour une mise en commun d'efforts avec les enseignants,
- plus de communication entre enseignants et parents d'élèves

Graph 1 : Facteurs favorables à la réussite d'intégration :



La considération de la langue maternelle est un facteur favorable cité par les professionnels. De plus, selon Gilbert Dalgalian (2011) « *Il ne me semble pas pédagogique d'inciter les élèves à renier leur langue d'origine. Ce n'est pas en faisant table rase de la langue maternelle des nouveaux entrants que le système éducatif pourra insérer. Ces acquis sont multiples : communicatifs, culturels, cognitifs et parfois même textuels. L'indifférence de l'institution scolaire aux acquis linguistiques antérieurs crée une déstabilisation affective et*

cognitive profonde pour l'enfant primo-arrivant. »⁶⁰ L'ensemble de ces facteurs est important, cependant, le soutien scolaire, ainsi que la collaboration entre parents et enseignants en ce qui concerne l'éducation des enfants sont les plus marqués. En effet, nous avons vu dans la partie théorique qu'une mésentente entre les représentants d'une école et les parents immigrés serait à l'origine de changements d'école répétés impactant sur les enfants primo-arrivants, cela peut générer des mauvais résultats scolaires, car l'enfant devra sans répit trouver des repères. Or, une bonne entente entre les deux parties serait plus que favorable à la fois pour l'épanouissement de l'enfant dans son apprentissage, mais aussi par rapport à son intégration sociale.

II.5. Enfants primo-arrivants et familles

Selon les résultats de l'enquête, certains enfants parlent beaucoup des membres de leur famille laissés au pays d'origine, tandis que d'autres préfèrent ne pas en parler. La plupart évoquent le sujet lors de discussions incitées par un enseignant : **Interlocuteur B** : « *dans ma classe pour les aider à s'exercer avec la langue française et les aider à mieux s'ouvrir aux autres, je crée toujours un petit atelier de partage, et ils parlent souvent de leurs pays, des festivités et de leurs amis. Exemple, j'ai une élève qui parle beaucoup de son pays d'origine, de ses grands-parents qui sont restés là-bas, de ses anciens amis. Les filles parlent plus que les garçons dans ma classe...* » Lorsque les enseignants se mettent en confiance avec les enfants primo-arrivants, au début de l'année scolaire, parler d'un sujet tel que la famille, les jeux, tout thème qui permet d'attirer l'attention de l'enfant, un sujet qui lui permet d'avoir les mots pour s'exprimer est une bonne technique pour inciter la personne à s'ouvrir aux autres. **Interlocuteur A** : « *Avec les enfants, il faut savoir s'y prendre pour communiquer avec eux. Si on utilise les bonnes méthodes, n'importe quel enfant qu'il soit du pays ou étranger, lorsqu'on parle un même langage, il suffit de lancer un sujet qui intéresse chaque personne pour lui faire s'ouvrir aux autres. La famille est un sujet sur lequel on peut commencer une discussion avec les enfants. C'est le cas pour les jeunes enfants immigrés récemment arrivés en France. Lorsqu'on les incite à parler de la famille, ces jeunes venus d'ailleurs parlent d'abord de leur cercle proche, c'est-à-dire le père et la mère, ensuite, ils poursuivent en*

⁶⁰ Gilbert Dalgalian, Le bilinguisme favorise-t-il l'intégration ?, 2011, <http://eduscol.education.fr/cid45866/le-bilinguisme-favorise-t-il-l-integration%A0.html>

parlant de ses grands-parents surtout, les personnes qui lui étaient chères et qui ne vivent pas obligatoirement à proximité. »

Il y a toutes sortes de personnalités, selon les **interlocuteurs H et F**, ils m'ont fait part de leurs observations et leurs expériences. Pour eux, il existe des enfants qui s'ouvrent facilement, qui peuvent parler de n'importe quel sujet, une fois qu'ils sont en confiance, lorsqu'ils sentent que l'on se soucie d'eux. Par contre, il y a des enfants qui n'arrivent pas à s'ouvrir facilement, et ne parlent pas beaucoup. De manière générale, les jeunes font part de leur vécu dans le pays d'origine. Il y a ceux qui n'hésitent pas à poser beaucoup de questions, car ils constatent en France un environnement totalement différent de ce qu'ils ont connu auparavant dans le pays natal. **Interlocuteur F**, une infirmière, a beaucoup développé sa réponse par rapport à la question : *« par rapport à cette question, difficile de faire une affirmation de manière global si oui ou non les jeunes primo-arrivants parlent beaucoup de leur famille laissée au pays. Ça dépend de chaque personne en fait. Particulièrement, j'ai connu durant l'année scolaire précédente une fille d'origine maghrébine. On se voyait souvent car elle avait des problèmes de santé, donc elle passe souvent à l'infirmerie de l'école. Elle, oui, on était emmené à se voir souvent, elle me parlait beaucoup de ses grands-parents et de quelques jeunes cousines qui s'entendaient bien avec elle au pays d'origine. Cette année, elle ne fréquente plus la même école, la famille a dû déménager. »* Cette infirmière ajoute qu'un enfant n'hésite pas à parler de beaucoup de sujet à une personne avec qui il se sent bien, une personne qu'il juge digne de confiance, une personne qui ne le regarde pas différemment et se soucie de lui. **Interlocuteur E** : *« oui, c'est le cas dans les classes primaires, les discussions sur la famille sont très fréquentes, cela est valable autant pour les enfants du pays que les enfants étrangers. Une fois au collège, un peu moins. A l'adolescence, l'enfant a déjà traversé plusieurs épreuves de vie. Ils ont de plus en plus de préoccupations. Ils doivent se créer leur propre personnalité. C'est l'âge d'ailleurs où peuvent apparaître les comportements addictifs, la violence, les drogues, etc... »*

Selon mes interlocuteurs qui sont en contact direct avec des enfants primo-arrivants (A, B, D, E, F, H), les jeunes immigrés vivaient dans une grande famille lorsqu'ils étaient au pays natal. Une grande famille composée de la mère, du père, des enfants et des grands-parents. Dans le pays d'origine donc, souvent les familles sont très unies, il n'est pas rare de voir les enfants vivre sous le même toit que les grands-parents voire les arrière-grands-parents. Cependant, lorsque la décision de vivre en France s'opère, c'est uniquement le noyau central qui part, c'est-à-dire juste les parents et les enfants dans le cadre du

regroupement familial. Une fois parti du pays, ce noyau a désormais moins de chances de revoir de sitôt les autres membres de la famille laissés au pays. En effet, pour des raisons économiques, mais aussi administratives, le fait de faire un vas-et-viens du pays d'accueil vers le pays d'origine et inversement, n'est pas possible. Ces immigrés viennent en France pour tenter d'améliorer leur condition de vie. Plusieurs vivent dans des conditions difficiles, voire précaires. De ce fait, très peu de personnes peuvent se permettre d'avoir le luxe de faire des vacances régulières au pays natal et revoir les grands parents ainsi que les autres membres de la famille.

II.6. Une situation souvent problématique

Ci-après quelques extraits d'avis de mes interlocuteurs sur les problèmes rencontrés par les enfants primo-arrivants :

- *« La communication avec les autres est difficile, surtout lorsque l'enfant n'est pas à l'aise avec la langue française, langue du pays d'accueil, lorsqu'il n'a que peu de notion de cette langue. »*
- *« La différence culturelle, l'enfant se trouve souvent au milieu de deux cultures différentes. A la maison, avec une famille parfois traditionnelle, qui vivent toujours conformément à leur culture d'origine, à l'école, une culture différente. L'enfant peut se sentir perdu. »*
- *« L'acceptation du changement, car il y a des enfants qui ont tendance à s'isoler au début. Nous en tant qu'éducateur, on doit faire ce qui est en notre possible pour leur guider, les inciter à accepter de vivre en société, de se faire comprendre par les autres. On encourage aussi les autres enfants à aller vers eux. »*
- *« Certains enfants sont moins motivés à se mélanger aux autres, ils ont peur de sympathiser parfois et ont tendance à s'isoler. »*
- *« Les difficultés de ces enfants peuvent être liées au contexte familiale. »*
- *« Au niveau de la phonétique, certains enfants s'expriment difficilement en langue française. Cela constitue ensuite un frein par rapport aux échanges avec les autres, car il arrive qu'ils ne se fassent pas comprendre du premier coup par les autres élèves. »*

Ainsi, nous avons synthétisé les réponses pour énumérer les problèmes suivants :

Choc culturel : les personnes immigrées éprouvent souvent une difficulté d'intégration culturelle. On peut parler de « choc culturel ». Dans ce contexte, un enfant ou un jeune primo-arrivant peut vivre dans la confusion, il aura plus de mal, par rapport à un adulte, à s'adapter par rapport à une nouvelle culture. Ces jeunes peuvent ressentir une frustration qui peut apparaître sous forme de symptômes psychosomatiques.

Difficultés liées à la langue française : un enfant moins à l'aise avec la langue française peut non seulement avoir des difficultés scolaires, mais également des difficultés d'intégration social, car il aura du mal à se faire comprendre par son entourage.

Acculturation et trouble de l'identité : face à deux cultures différentes, le risque d'acculturation est élevé. Lorsqu'une famille décide de s'abandonner totalement à la culture française, et oublie sa culture d'origine, un sentiment de non-appartenance se fera ressentir, notamment chez les jeunes et les enfants surtout. Ce contexte peut engendrer chez ces derniers des troubles de l'identité. Un juste équilibre serait nécessaire, c'est-à-dire s'ouvrir à la nouvelle culture, mais ne pas rejeter la culture natale.

Difficultés scolaires : plusieurs facteurs à considérer tels que le changement d'école répété entraînant un manque de stabilité chez l'enfant qui doit sans cesse retrouver des repères dans un nouvel environnement, mauvaise maîtrise de la langue de scolarisation, absence de soutien scolaire et familial.

Situation économique des parents : ce problème peut avoir de graves répercussions chez l'enfant. Il arrive que l'enfant primo-arrivant doive abandonner l'école au milieu de l'année scolaire, car les parents n'ont plus des ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de la famille, ils ne peuvent plus prendre en charge les frais de scolarité de l'enfant.

Manque d'estime de soi, sentiment de dévalorisation : les jeunes primo-arrivants peuvent avoir ce ressenti, car il arrive qu'en fonction du regard des autres, d'échec scolaire ou autre activité, ils se sentent inférieur aux autres. La dévalorisation et échec professionnel ressenti par les parents peuvent aussi impacter sur le moral d'un enfant.

Selon les professionnels m'ont accordé un peu de leur temps pour un entretien constructif, les enfants primo-arrivants ont souvent vécu dans un contexte problématique, parfois triste et traumatisant. Selon la majorité, à savoir **B, C, D, E, H**, l'enfance d'un jeune primo-arrivant est souvent caractérisé par de la souffrance : conséquences de guerres, milieu défavorable, perte d'un être cher, séparation, violence au niveau de la famille ou dans les quartiers, négligence des parents, maltraitance. **Interlocuteur B** : *« j'ai connu un jeune d'origine maghrébine qui était très touché par la perte de son père. C'était un choc émotionnel important qui a impacté sur son attitude. Il était avant un enfant joyeux, qui parlait, n'hésitait pas à entrer en contact avec les autres. Cet événement tragique a tout changé. C'est triste, mais il a dû quitter l'école après ça. »* **Interlocuteur C** : *« les conséquences des guerres dans certains pays, les problèmes sociaux désastreux sont énormes. Lorsque des familles décident de quitter tout ce qu'elles ont et décident de fuir ailleurs, on ne parle pas de choix, mais d'une obligation. Dans ce contexte, difficile de s'adapter dans un nouvel environnement, car on s'est pas préparé. Un enfant qui ne manquait de rien dans son pays, doit vivre, ici dans des conditions précaires. C'est difficile. »* **Interlocuteur H** : *« L'échec scolaire est assuré pour un enfant lorsqu'il ne vit pas avec sa famille dans un environnement adapté. Il arrive qu'un père soit violent avec la mère et les enfants. Plusieurs enfants sont traumatisés par ce contexte. Cela impacte beaucoup sur les chances de réussite de l'enfant et ses résultats scolaires. »* **Interlocuteur E** : *« Oui, beaucoup ont eu des souffrances dans l'enfance : perte de parents, les parents qui sont trop occupés à travailler et n'ont pas toujours de temps à consacrer aux enfants, des enfants délaissés et négligés, c'est fréquent. »*

II.7. Besoin de soutien

Les résultats de mon enquête démontrent que d'un côté, les enfants primo-arrivants ont besoin d'aide et d'accompagnement au cours de leur intégration. Beaucoup d'enfants se sentent délaissés par les parents qui en voulant subvenir à ses besoins, sont trop occupés et n'ont que peu, voire pas du tout de temps pour s'occuper de l'éducation des enfants. Elles s'en remettent totalement à l'école. D'un autre côté, selon les professionnels, les écoles devraient renforcer les dispositifs d'aide spécifiques dédiés à ces enfants immigrés. Cela faciliterait leur réussite scolaire. Le but est de mettre tous les enfants d'une même classe au même niveau de compréhension de la langue française. Il faudrait selon eux lutter pour l'égalité des chances. En tout cas, le constat est le même pour les 8 personnes interrogées : les enfants primo-arrivants, pour la majorité, manquent de soutien émotionnel familial. Cela

serait dû à leur situation socio-économique. Les parents sont confrontés à un besoin de travailler plus pour subvenir aux besoins vitaux de l'ensemble de la famille, travailler beaucoup plus pour pouvoir payer les frais liés à la scolarité des enfants. De ce fait, le peu de temps qu'ils ont n'est pas suffisant pour s'occuper de l'éducation des enfants. Les parents veulent néanmoins la réussite des enfants, pour qu'un jour, ils puissent avoir un bon travail, rémunérateur. C'est le rêve des parents, mais pour cela, ils attendent beaucoup des écoles et attendent que les écoles assurent tout ce qui concerne l'éducation des enfants.

III. Discussion

Nous avons analysé l'article d'Asuncion Fresnoza-Flot intitulée « Un double ancrage : liens familiaux et insertion sociale des enfants d'immigrés philippins en France ». Actuellement, Asuncion Fresnoza-Flot est chargée de recherches au Centre interdisciplinaire de recherche sur les familles et les sexualités à Université catholique de Louvain (Belgique) et chercheur associé dans l'Unité de recherches « Migrations et société » de l'Université Paris Diderot-Paris 7 (France). Cette spécialiste des études sociales sur la migration, le genre et les femmes, les inégalités sociales et la sociologie de l'enfance a publié plusieurs études sur ces sujets :

- L'article que nous analysons : « Un double ancrage : liens familiaux et insertion sociale des enfants d'immigrés philippins en France », paru en 2015 dans la revue Internationale Enfances, Familles, Générations (EFG), n°22, pp. 159-181.
- Un article sur le même sujet : « Rupture et continuité des liens familiaux dans le contexte migratoire : les migrations parentales internationales en question », La revue du REDIF, 2013, vol. 6
- Une revue du livre « Genre, migrations et emplois domestiques en France et en Italie. Construction de la non-qualification et production de l'altérité ethnique »
- Un compte-rendu de conférence en collaboration avec Itaru Nagasaka, intitulée « Understanding Mobile Childhoods: Children of Migrations from the Philippines to Europe »
- Un livre paru en 2013 : « Mères migrantes sans frontières. La dimension invisible de l'immigration philippine en France », aux éditions L'Harmattan., Paris, 207 pages.

Cet article aborde le thème de la migration sous le prisme d'une population en particulier, à savoir les enfants d'immigrés philippins, arrivés en France. Par le terme « double ancrage », l'auteur signifie que les jeunes immigrés sont, d'une part, influencés par leur origine (ici, il s'agit des Philippines) et, d'autre part, leur nouveau pays d'accueil (la France). Cet article traite de la thématique de la séparation familiale et des liens familiaux à recréer lors de l'arrivée des enfants, du regroupement de la famille.

Cette publication est divisée en six points : (1) La famille et les jeunes dans le contexte migratoire ; (2) La mobilité spatiale des jeunes Philippins ; (3) L'enquête de terrain ; (4) Aller rejoindre ses parents en France ; (5) S'insérer dans la société française ; et (6) Se construire un double ancrage.

Sur la base du travail de terrain réalisé en France auprès des familles recomposées, l'auteur met en lumière les difficultés d'entretenir des relations à distance. Ce qui engendre, lors de la réunion de la famille, un « *fossé émotionnel* ». De manière assez contradictoire, les enfants ont besoin de leurs parents pour réussir à s'intégrer dans ce nouveau pays. Mais, c'est également avec leurs parents que les enfants ont des difficultés relationnelles. À travers l'analyse du parcours de ces jeunes migrants philippins démontre que la famille est essentielle pour que l'enfant ou l'adolescent se construise socialement. Cependant, ces derniers doivent faire face à de nombreuses difficultés, notamment des problématiques issues des différences générationnelles et de l'éloignement qui n'apparaissent réellement que lors du regroupement, ainsi que celles liées à l'insertion et la construction sociale face au double ancrage culturel (philippin et français). Lorsque les tensions persistent au sein de la famille recomposée, c'est généralement à cause du fossé affectif et culturel qui existe entre les parents et les enfants. Et, « *la réunification familiale ne semble pas avoir comblé ce fossé* ».

Les enfants comptent énormément sur leur famille lorsqu'ils arrivent dans le nouveau pays. En effet, de nombreux aspects sont nouveaux pour eux : la langue, l'école, les amis, etc. Et, ils ne peuvent que se raccrocher à ce qu'ils connaissent déjà, à savoir leur famille. Mais, ils se rendent compte que cette connaissance s'est dégradée avec la séparation.

De mon point de vue, je considère que cet article m'a aidé à avancer dans ma réflexion. Ce que je souhaite mettre en avant correspond à un des facteurs d'intégration essentiel qui est l'école. Je pense réellement que le système scolaire français peut vraiment améliorer le parcours d'intégration des enfants primo-arrivants en France. La qualité de ce

système, le professionnalisme des enseignants et du personnel encadrant, et son caractère universel et non-discriminant est un levier que nous pouvons actionner afin d'accompagner et d'aider ces jeunes à mieux s'intégrer dans notre pays.

PRECONISATIONS

L'intégration et l'immigration, des sujets qui sont depuis toujours sources de débat tant sur le plan politique, social, économique, mais aussi sur le plan culturel. Car malgré le fait que, La France éprouve des difficultés pour l'intégration des immigrés et que le nombre d'arrivants connaît une baisse considérable, cette situation doit changer afin faciliter l'intégration des immigrants au niveau de la terre d'accueil. C'est justement pour cette raison que je me suis penché sur ce thème pour la mémoire de recherche afin de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants primo-arrivant et les adultes immigrés afin d'exposer des solutions qui peuvent améliorer le processus d'intégration ou d'éradiquer les problèmes encourus par les vagues migratoires.

Dans les parties précédentes, nous avons mis en valeur les difficultés que peuvent rencontrer les enfants du voyage en arrivant sur le territoire français. En résumé, le problème le plus courant est l'acculturation, le problème d'insertion sociale au sein d'une communauté ou d'un groupe, les problèmes d'ordre familial dû au départ sans le consentement des enfants ainsi que les sentiments qui les envahissent : devoir s'intégrer dans une nouvelle communauté, école, ville et suivre les normes qui sont en place. J'ai décidé de me lancer dans cet ouvrage afin de démontrer que tous problèmes peuvent avoir des solutions et avec les recherches que j'ai faites et les enquêtes menées, j'ai pu approfondir encore plus le sujet pour mieux cerner mon thème.

Pour un enfant, il est difficile de faire face à des changements et surtout face aux troubles qu'il encourt (par rapport au départ, délaisser des personnes qui lui étaient proches et quitter son pays natal). Par contre, le premier pas pour qu'un enfant immigré réussisse son intégration est d'aller à l'école, pas juste pour l'éducation qui est obligatoire en France, mais parce que l'école joue un rôle majeur, le noyau central des connaissances qui seront transmises par les corps enseignants. Ainsi, dans cette partie, pour les solutions à préconiser, ils vont surtout se baser sur le système éducatif et scolaire. Mais avant de concevoir les

solutions, je vais d'abord mettre en évidence les enjeux et les rôles de l'école dans l'intégration de l'enfant primo-arrivant.

Les rôles d'une école

En arrivant sur le sol français, les parents ont un devoir qui est régi par une législation applicable selon la loi française. Tous les enfants doivent aller à l'école afin de recevoir une éducation saine et complète, qui va l'aider à reconstruire sa vie sur sa nouvelle terre. Pour une école que ce soit public ou privé, les élèves sont très diversifiées et beaucoup de ces étudiants sont d'origine étrangère. Cette situation ne passe pas inaperçue que ce soit pour les parents ou pour les enseignants. Une école joue un rôle de plateforme de mise en relation, les enseignants transmettent les connaissances, les cultures et les mœurs en vigueur en France. Il convient à l'enfant d'acquérir ces informations afin de les utiliser dans son quotidien pour faire partie de la société. Tous les acteurs principaux dans une école jouent des rôles d'encadreur et d'accompagnateur pour les enfants. Ce sont les clés de la porte d'une réussite pour les primo-arrivants. L'école est la racine porteuse de l'avenir des enfants que ce soit pour les enfants du voyage ou les autres. Dans notre contexte, l'école joue le rôle principal et les enseignants sont les pions qui sont mis au-devant afin d'assurer l'éducation et la reconstruction de l'identité de l'enfant. En cas d'une bonne éducation, les enfants du voyage s'adapteront facilement à leur nouvel environnement, se mélangeront facilement aux groupes et chasseront vite les sentiments négatifs qui ont été refoulés par le départ. En cas d'échec d'intégration scolaire, il y a une forte chance que sur le plan social, l'enfant se renferme et enfouit tous ses sentiments négatifs qui lui seront néfastes. Il ne voudra pas appartenir à aucun groupe récréatif. Ce contexte générera des conséquences sur son avenir dans la société même sur le secteur de l'emploi. Ces informations sont consolidées par mon stage, car au cours de ce cursus, j'ai pu constater que les enfants d'origine étrangère ont un fort taux de redoublement en classe et une motivation très minime dû à l'environnement qui l'entoure et aux problèmes qu'ils côtoient au quotidien que ce soit sur le plan familial ou social.

Les mesures préventives qui doivent être mises en œuvre

Pour mener à bien ce travail, j'ai effectué un stage, des lectures et des recherches afin de comprendre le sujet. Grâce aux informations que j'ai pu collecter, je souhaiterais apporter des solutions ou des suggestions d'amélioration afin de garantir la réussite d'intégration des enfants immigrés. Ici, nous allons nous étaler sur des normes qui doivent être mises en place

pour enlever les difficultés qui se posent sur l'intégration des immigrés, mais surtout les enfants.

Ces solutions se baseront surtout sur l'éducation:

- Il est important avant d'intégrer un enfant immigré dans une classe, de connaître ses limites et son parcours. Pour ne pas se sentir à l'écart ou différent par rapport aux enfants de sa classe, il devrait y avoir un dispositif mis en place par les enseignants afin de savoir ce qu'ils ont appris dans leurs pays et confronter cela aux normes dans les écoles françaises. L'essentiel est de ne pas directement basculer d'un coup et forcer l'enfant à comprendre, mais de partir vraiment de la base en se mettant à sa place avant son arrivée en France
- Pour les analphabètes, il est préférable de les éduquer à part dans une classe élémentaire comme pour la maternelle pour qu'ils puissent d'avoir maîtrisé la base avant de s'attaquer à l'intégration linguistique et culturel
- Il est primordial de mettre en place des structures d'accompagnement avec des personnes spécialisées dans la psychologie pour que l'enfant puisse évacuer son vécu que ce soit traumatisant ou non. Cette étape aidera beaucoup l'enfant dans sa phase de reconstruction. Il apprendra à partager, à faire confiance et surtout à s'ouvrir au monde qui l'entoure. Le confronter face à une personne qui saurait comprendre ses angoisses et ses difficultés pourrait aider un enfant à s'ouvrir aux autres.

CONCLUSION

La rédaction de ce mémoire m'a permis de me focaliser sur un sujet bien précis et de me pencher sur une problématique concernant les enfants primo-arrivants. Dans mes recherches dans la littérature existante, j'ai constaté que plusieurs personnes se sont déjà penchés sur le thème de l'immigration, cependant, encore peu se sont entièrement consacré aux enfants primo-arrivants et les difficultés familiales qui impactent sur leurs études et leurs intégrations dans la société. Dans ce sens, j'ai choisi de trouver des éléments de réponses à la question : *« à quoi les difficultés d'intégration familiale des enfants primo-arrivant se rapportent-elles ? »* Travailler sur cette problématique n'a pas été chose facile. C'est pourquoi la rédaction de ce mémoire a nécessité une longue période de réflexion, de questionnements, d'enquête. Cependant, grâce à cela, j'ai eu l'occasion de faire la connaissance de personnes sympathiques et généreuses qui m'ont donné un peu de leur temps précieux. Grâce à elles, j'ai pu vérifier les théories que j'avais collectées par rapport à la réalité.

Dans ce travail, j'ai commencé par une partie théorique qui a pour but de mieux cerner notre sujet grâce à plusieurs avis de spécialistes qui ont publié des ouvrages concernant la thématique de l'immigration, de l'intégration et des enfants primo-arrivants. Dans cette première partie, nous avons vu que les immigrés, nouvellement arrivés en France pour

diverses raisons, éprouvent des difficultés à s'intégrer dans leur terre d'accueil. Ces difficultés sont en liens avec la différence d'origine, de culture et de langue. Pourtant, la réussite de l'intégration est d'une importance capitale pour ces personnes, car elle constitue un enjeu de survie sociale. Tenant compte de la situation actuelle en France, par rapport à l'immigration, certains axes stratégiques doivent être considérés par l'État afin de favoriser l'intégration des immigrants. Il s'agit de : éducation, langue, santé et enfin ressources financières et économiques. Des dispositifs et réponses favorables à ces axes offriront aux familles immigrantes des moyens indispensables pour la réussite de leur intégration dans la société d'accueil. Pris entre deux cultures différentes, l'enfant primo-arrivant perd ses repères. Plusieurs choix s'offrent à lui : s'abandonner totalement à la nouvelle culture, refuser la nouvelle culture et maintenir la culture du pays natal. Résulteront du premier choix, la perte d'identité culturelle de l'enfant et un échec d'intégration. Résultera du deuxième choix, l'isolement, car en rejetant la culture du pays d'accueil, il ne pourra pas se créer une vie sociale dans son nouveau pays. La seule solution pouvant aboutir à la réussite d'intégration est le fait de ne pas délaisser la culture du pays d'origine tout en apprenant à connaître et à respecter les biens fondés de la nouvelle culture. Nous avons aussi vu que le regard des autres a des impacts sur chaque individu et notamment sur un enfant primo-arrivant, qui doit encore passer plusieurs épreuves avant de réussir à trouver sa place dans le pays d'accueil. Selon Patrick Charaudeau (2005), « *La construction identitaire passe nécessairement par le regard de l'autre, car nous avons du mal à nous voir nous-mêmes et avons besoin d'un regard extérieur.*⁶¹ Ainsi, surtout chez un jeune immigré, le regard d'autrui peut provoquer de graves problèmes d'ordre psychosocial.

Grâce au regroupement familial, des familles d'immigrants constituées de père, mère, enfants peuvent vivre ensemble sur le territoire français, à condition de remplir quelques conditions exigées par la législation. Les retrouvailles sont d'abord synonymes de soulagement, cependant, la nouvelle vie ne réserve pas que de bonnes surprises. Pour la famille, et surtout l'enfant, des efforts doivent être fournis pour pouvoir réussir leur intégration et bénéficier d'une nouvelle vie. La législation française exige la scolarisation de tous les enfants. Pour les jeunes primo-arrivants, l'école constitue non seulement un lieu où il va apprendre, mais aussi une plateforme idéale pour favoriser son insertion sociale. C'est un lieu où il fera la connaissance de plusieurs enfants d'une même génération. Il pourra se construire son identité et s'ouvrir aux autres. Pour favoriser la réussite scolaire des enfants primo-arrivants, ces

⁶¹ Patrick Charaudeau, "L'identité culturelle entre soi et l'autre", Actes du colloque de Louvain-la-Neuve en 2005, <http://www.patrick-charaudeau.com/L-identite-culturelle-entre-soi-et.html>

derniers nécessitent un certain niveau de maîtrise de la langue française. La maîtrise du français est la première étape avant d'espérer comprendre les autres matières. L'enseignement du français constitue donc une étape incontournable dans le processus d'intégration scolaire de l'enfant primo-arrivant.

Les enfants primo-arrivants, en plus des difficultés d'intégration sociale et culturelle, vivent dans des cadres de vie difficiles ou précaires. Les familles d'immigrés pour la majorité vivent dans des milieux défavorables suite à leur faible ressource au niveau économique. Le père ou les deux parents doivent beaucoup travailler pour subvenir aux besoins de la famille, pour assurer la scolarisation des enfants. De ce fait, ils manquent de temps à consacrer à l'éducation de l'enfant. Ce dernier manquera aussi de soutien émotionnel. Or, « *Les psychologues ne cessent de répéter, depuis des années, que la démission des parents vis-à-vis de leurs responsabilités éducatrices laisse les jeunes à eux-mêmes, sans guide ni soutien, sans boussole pour la vie, avec une liberté dont ils ne savent que faire, dans un triste état de vide moral qui ne facilite guère la prise de responsabilités* »⁶² Nous avons vu que les enfants primo-arrivants sont les plus touchés par les difficultés scolaires. Une des raisons de l'échec scolaire de cette population est le changement d'école répété. En effet, cela est néfaste pour le développement culturel et social de l'enfant. Le changement d'école provoque aussi de l'instabilité qui engendrera des conséquences sur le plan psychologique de l'enfant. Le manque de disponibilité des parents pour l'éducation des enfants est aussi source de difficulté scolaire. Pour ces enfants, l'apport d'aide éducative est primordial. Avec les bonnes ressources, ces enfants auront les mêmes chances de réussite que les autres enfants.

Les entretiens m'ont permis de collecter les avis de personnes en contact avec des enfants d'immigrés dans leur quotidien. Les discussions ont abouti à des résultats forts intéressants par rapport au vécu des enfants primo-arrivants et de leurs difficultés familiales. Les professionnels au sein d'établissements scolaires qui m'ont accordés du temps pour un entretien sur ma thématique ont proposé quelques solutions pour favoriser l'intégration et mieux venir en aide aux enfants primo-arrivants. Parmi ces solutions : soutien scolaire, soutien familial, collaboration parents-enseignants, considération de la langue maternelle de l'enfant, sensibilisation à la non-discrimination dans les écoles, mise en place de structures spécialisées dans les écoles qui n'en disposent pas encore. Ces solutions constituent d'autres indices pouvant être mieux explorés.

⁶² T. Anatrella, "Non à la société dépressive", Flammarion, Paris, 1993, pp.230-234.

BIBLIOGRAPHIE

- Gilles Pison, Le nombre et la part des immigrés dans la population: comparaisons internationales, Population & Société Numéro 412, Novembre 2010, p. 3
- Accueil et accompagnement, <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement>
- Regroupement familial, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>
- Haut Conseil à l'intégration, L'intégration à la française, 1993
- Cindy DUBOIS, L'intégration des enfants du voyage et des primo-arrivants, 2006, https://www2.espe.u-bourgogne.fr/doc/memoire/mem2006/06_0402005M.pdf
- Dominique SCHNAPPER, INTÉGRATION NATIONALE ET INTÉGRATION DES MIGRANTS : UN ENJEU EUROPÉEN, 2008, <http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf>
- La documentation française. Immigrés, assimilation, intégration, insertion : quelques définitions. 22/07/2011. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/immigration/definition.shtml>

- RFI, La difficile intégration des populations immigrées en France, 04/12/2012,
<http://www.rfi.fr/france/20121204-difficile-integration-populations-immigrees-france-ocde-chomage-cnrs>

- C. n° 2002-101 du 25-4-2002, SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE ET DE FAMILLES NON SÉDENTAIRES,
<http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201120C.htm>

- COUR DES COMPTES. L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration. Rapport public particulier, novembre 2004, p. 335,
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000576/0001.pdf>

- Danvers F., 500 mots-clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, Septentrion Presses Universitaires, 2003, p. 330

- Micheline Labelle, LES DIMENSIONS D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS, DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES ET DES GROUPES RACISÉS AU QUÉBEC, p. 10, 31 août 2007,
<https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-9-labelle-micheline.pdf>

- Bernadette Henry, Les enfants d'immigrés italiens en Belgique francophone - Seconde génération et comportement linguistique, CABAY LOUVAIN-LA-NEUVE, 1985

- Emmanuel Jovelin, « Les jeunes issus de l'immigration confrontés à la discrimination », Hommes et migrations, 1292. 2011, p. 104-113

- Patrick Charaudeau, "L'identité culturelle entre soi et l'autre", Actes du colloque de Louvain-la-Neuve en 2005,
<http://www.patrick-charaudeau.com/L-identite-culturelle-entre-soi-et.html>

- Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française, Paris, 1998, p.240

- Serge Paugam, Citoyenneté et démocratie providentielle. Mélange en l'honneur de Dominique Schnapper. Revue européenne des sciences sociales, Tome XLIV, 2006 - n°135, p. 15

- Roy O., Réflexions sur le pluralisme familial, PU de Paris Ouest, Paris, 2012, p. 168

- Regroupement familial, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>

- Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Le regroupement familial concerne-t-il toutes les familles étrangères ? 15 octobre 2014, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11168>

- European Council on Refugees and Exiles (ECRE), RED CROSS EU OFFICE, Excessive red tape prevents refugees from reuniting with their families, Brussels, 27 November 2014

- Premiers titres de séjour délivrés et motifs en 2014, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=TITSEJ

- Projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, <http://www.senat.fr/rap/l06-470/l06-4706.html>

- Élodie Razy, « De quelques « retours soninké » aux différents âges de la vie », Journal des anthropologues [En ligne], 106-107. 2006, mis en ligne le 17 novembre 2010, consulté le 14 avril 2016. URL : <http://jda.revues.org/1211>

- Catherine PREVOST, Le temps des retrouvailles, http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/6_76_3.pdf

- Propositions d'accueil et d'accompagnement pour EFIV à l'école primaire, http://www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actions_Educative/Besoins_%C3%A9ducatifs_particuliers/Enfants_allophones/Casnav/Propositions_d_accueil_EFIV.pdf

- L'OBLIGATION SCOLAIRE, RENFORCEMENT DU CONTROLE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE, <http://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs3/circul.htm>

- Haut Conseil à l'intégration, Les défis de l'intégration à l'école et Recommandations du Haut Conseil à l'intégration au Premier ministre relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République, Rapport au Premier ministre pour l'année 2010, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000053.pdf>

- Khellil M., Sociologie de l'intégration. Paris: Presses Universitaires de France, 1997

- Catherine Klein, L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ? 2004, p.8, http://media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/61/2/integration_nouveaux_arrivants_109612.pdf

- Maryline Baumard, Emploi, école : les réussites et les blocages de l'intégration en France, http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/01/08/les-enfants-d-immigres-s-integrent-mais-restent-victimes-du-chomage-et-de-la-discrimination_4843872_3224.html

- Christine Deprez, *Les enfants bilingues: langues et familles*, Paris, Didier-CREDIF, 1994

- BLANCHET P, Enseigner le Français Langue Etrangère-introduction aux problèmes fondamentaux de la Didactique du Français Langue Etrangère, cours du S.U.E.D Université Rennes. 2, p. 33

- Batista Wiese Elizabeth, Van Dijk Marina, Seddik Hacène, « La matrice familiale dans l'immigration : trauma et résilience. », Dialogue 3/2009 (n° 185), p. 67-78, URL : www.cairn.info/revue-dialogue-2009-3-page-67.htm

- T. Anatrella, "Non à la société dépressive", Flammarion, Paris, 1993, pp.230-234.

- D.W. Winnicott, De la pédiatrie à la psychanalyse, Paris, Payot, 1969. Titre original: « Collected papers through paediatrics to psycho-analysis », Tavistock Publications, New York, Basic Books, 1958

- Derya Güngör, Ph.D. Immigration et acculturation à l'adolescence, Juin 2011, <http://www.enfant-encyclopedie.com/immigration/selon-experts/immigration-et-acculturation-ladolecence>

- Un changement fréquent d'école augmente le risque de psychose, <http://www.psychiatriissimo.com/changement-frequent-decole-augmente-le-risque-de-psychose/>

- Maintier Christine, Alaphilippe Daniel, « Estime de soi des élèves de cycle primaire en fonction du niveau de classe et du type de zone d'éducation. », Bulletin de psychologie 2/2007 (Numéro 488), p. 115-120

- B. Formoso, Les enfants tsiganes et l'école, *Etudes Tsiganes*, n° spécial 4, 1984

- Trois éléments qui montrent les difficultés d'intégration des enfants d'immigrés en France, http://www.francetvinfo.fr/societe/trois-elements-qui-montrent-les-difficultes-d-integration-des-enfants-d-immigres-en-france_1259365.html

- Louis-André Vallet et Jean-Paul Caille, La scolarité des enfants d'immigrés, https://web.ac-reims.fr/casnav/enfants_nouv_arrives/formation/parcours.pdf

- OCDE, Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA), résultats du PISA 2012

- Haut Conseil à l'intégration, Les défis de l'intégration à l'école et Recommandations du Haut Conseil à l'intégration au Premier ministre relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République, Rapport au Premier ministre pour l'année 2010, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000053.pdf>

- L'éducation interculturelle en France,
<http://ife.ens-lyon.fr/vst/Dossiers/Interculturel/France/histoire.htm>
- MISSIONS ET ORGANISATION DES CENTRES ACADÉMIQUES POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE (CASNAV),
<http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201121C.htm>
- MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS,
<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/special10/texte.htm>
- Gilbert Dalgalian, Le bilinguisme favorise-t-il l'intégration ?, 2011,
<http://eduscol.education.fr/cid45866/le-bilinguisme-favorise-t-il-l-integration%A0.htm>
[1](#)

–

ANNEXES

Annexe 1 : Premiers titres de séjour délivrés et motifs en 2014

	2011	2012	2013	2014 (p)
Économique	18 273	16 329	18 236	19 435
Compétences et talents	293	287	252	231
Actif non salarié	123	169	142	150
Scientifique	2 078	2 695	3 049	3 281
Artiste	174	160	146	173
Salarié	13 981	11 469	13 284	14 099
Saisonnier ou temporaire	1 624	1 549	1 363	1 501
Familial	84 887	90 583	100 178	99 214
Famille de Français	51 219	53 802	53 561	54 581
Membre de famille	14 999	16 783	24 136	23 659
Liens personnels et familiaux	18 669	19 998	22 481	20 974
Étudiants	65 144	59 025	62 988	65 403
Divers	12 111	13 129	13 756	14 306
Visiteur	6 458	6 496	7 017	7 063
Etranger entré mineur	4 232	5 143	5 274	5 665
Rente accident du travail	46	39	25	22
Ancien combattant	141	154	257	201
Retraité ou pensionné	544	573	547	667
Motifs divers	690	724	636	688
Humanitaire	17 818	18 715	18 998	21 016
Réfugié et apatride	9 773	10 035	10 034	10 735
Asile territorial/protection subsidiaire	1 678	2 067	1 992	2 387
Etranger malade	6 335	6 575	6 932	7 831
Victime de la traite des êtres humains	32	38	40	63
Total	198 233	197 781	214 156	219 374

nd : donnée non disponible.

p : données provisoires.

Champ : France (hors Mayotte avant 2013), ressortissants de pays tiers à l'Espace économique européen et à la Suisse.

Source : SGII, DSED.

Consulté sur : <http://www.insee.fr>⁶³

⁶³ Premiers titres de séjour délivrés et motifs en 2014,
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=TITSEJ